

Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date / Datum: jeudi 19 mai 2022 / Donnerstag, 19. Mai 2022

Lieu / Ort: Salle des fêtes St-Léonard, Chemin St-Léonard 1, Fribourg

Présidence / Präsidentschaft:

M. Nicholas **Creak**, Président du Conseil / Präsident des Rates, Marly

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesenden

Avry

Mme **von der Weid** et M. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Belfaux

MM. Diego **Frieden**, Gabriel **Litzistorf** et François **Vallat**

Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** ainsi que MM. Jonathan **Collaud**, Alain **Lunghi** et Dario **Viel**

Düdingen

MM. Herbert **Burri**, Niklaus **Mäder**, Thomas **Meyer**, Dylan **Porchet** et Adrian **Schwaller**

Fribourg

Mmes Anne-Élisabeth **Cattaneo-Python**, Océane **Gex** et Nadège **Piller** ainsi que MM. Bernhard **Altermatt**, Gérald **Collaud**, Laurent **Dietrich**, Christophe **Giller**, François **Miche**, Florian **Müller**, Pierre-Alain **Perritaz**, Léo **Sapia**, Jérémie **Stöckli**, Marc **Vonlanthen** et François **Yerly-Brault**

Givisiez

MM. Daniel **Berset**, Didier **Carrard** et Benoît **Descloux**

Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras**, Yves **Litandi** et Alexis **Overney**

Marly

MM. Moncef **Amari**, Nicholas **Creak**, Christophe **Maillard**, César **Murangira** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

MM. Bernard **Chassot**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Réat**

Villars-sur-Glâne

Mme Katharina **Buchs** ainsi que MM. Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Bruno **Marmier** et Claude **Monney**

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mme Maria-Antonietta **Mollica** (Düdingen) ainsi que MM. Grégory **Grin** (Fribourg), Simon **Jordan** (Fribourg), Dimitri **Küttel** (Villars-sur-Glâne), Thierry **Pochon** (Fribourg), Vincent **Schickel** (Belfaux) et Alexandre **Wicht** (Villars-sur-Glâne)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesende

Mmes Francine **Defferrard** (Villars-sur-Glâne), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), et Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf) ainsi que MM. Urs **Hauswirth** (Düdingen), Éric **Mennel** (Givisiez), René **Schneuwly** (Granges-Paccot), Thierry **Steiert** (Fribourg) et Christophe **Pierret** (Matran)

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg) et Muriel **Frésard** (Belfaux) ainsi que MM. Bernard **Clerc** (Marly) et Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates
3. Communications / Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. Elections / Wahlen
 - 4.1 Présidence du Conseil / Präsidentschaft des Rates
 - 4.2 Vice-Présidence du Conseil / Vizepräsidentschaft des Rates
 - 4.3 Commission financière / Finanzkommission
5. Rapport d'activités 2021 / Tätigkeitsbericht 2021
 - 5.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes
 - 5.2 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 5.3 Approbation / Genehmigung
6. Approbation des comptes 2021 de l'Agglomération de Fribourg / Genehmigung der Rechnung 2021 der Agglomeration Freiburg
 - 6.1 Présentation du message n° 11 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 11 des Vorstandes
 - 6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 6.3 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 6.4 Examen de détail / Detailprüfung
 - 6.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
7. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse
 - 7.1 Motion relative au délai de réponse aux motions et postulats / Motion bezüglich der Beantwortungsfrist auf Motionen und Postulate (Mot_Leg 2021-2026_2021_005)
 - a. Position de l'un-e des auteur-e-s / Standpunkt eines/r der Autoren/innen
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
 - 7.2 Postulat demandant une clarification dans le PA5 des mesures visant à promouvoir et à relier les îlots de biodiversité dans les zones urbanisées / Postulat zur Abklärung von Massnahmen zur Förderung und Vernetzung von Biodiversitätsinseln im Siedlungsraum im AP5 (Post_Leg 2021-2026_2021_006)
 - a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
 - 7.3 Postulat demandant une étude pour la planification de la sortie des énergies fossiles au niveau de l'agglomération pour 2050 au plus tard / Postulat betreffend die Durchführung einer Studie zur Planung des Ausstiegs aus fossilen Brennstoffen auf Ebene der Agglomeration bis spätestens 2050 (Post_Leg 2021-2026_2021_007)
 - a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
 - 7.4 Motion demandant le rétablissement de la desserte de la route du Tir Fédéral par la ligne de bus 9 dès décembre 2022 / Motion betreffend die Wiederherstellung der Erschliessung der Route du Tir Fédéral durch die Buslinie 9 ab Dezember 2022 (Mot_Leg 2021-2026_2022_008)
 - a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

8. Réponses du Comité aux interventions parlementaires / Antworten des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse
 - 8.1 Postulat concernant un partenariat avec une société proposant un système de traçage par GPS pour les vélos / Postulat betreffend eine Partnerschaft mit einem Unternehmen, das ein GPS-Ortungssystem für Fahrräder anbietet (Post_Leg_2016-2021_2018_014)
 - a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes
 - b. Avis de l'auteur / Meinung des Autors
 - 8.2 Postulat relatif au calcul du coût de mesures en faveur d'un développement substantiel des transports publics de l'agglomération fribourgeoise et de leur attractivité pour les usagers / Postulat bezüglich der Berechnung der Massnahmenkosten zugunsten einer substanziellen Entwicklung des öffentlichen Verkehrs der Freiburger Agglomeration und dessen Attraktivität für die Benutzer (Post_Leg_2016-2021_2020_024)
 - a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes
 - b. Avis de l'auteur / Meinung des Autors
 - 8.3 Motion relative à Coriolis Infrastructures / Motion betreffend Coriolis Infrastrukturen (Mot_Leg2016-2021_2017_004)
 - a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes
 - b. Avis de l'un des auteur-e-s / Meinung eines der Autoren
 - c. Discussion / Diskussion
 - d. Vote / Abstimmung
9. Divers / Verschiedenes

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document / Alle Abkürzungen in diesem Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)	Freiburger Agglomeration	Freiburger Agglomeration (Gebiet)
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsbüro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
Casino	Casino Barrière Fribourg	Casino	Casino Barrière Fribourg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
Clé Agglo	Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg	Agglo-Schlüssel	Statutarischer Verteilungsschlüssel der Agglomeration Freiburg
Clé Mobilité	Clé de répartition relative à la Mobilité de l'Agglomération de Fribourg	Mobilitätsschlüssel	Verteilungsschlüssel Mobilität der Agglomeration Freiburg
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg	Mitarbeiter oder Mitarbeitende	Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
Conseil d'État	Conseil d'État du canton de Fribourg	Staatsrat	Staatsrat des Kantons Freiburg
Coriolis I	Coriolis Infrastructures, association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération fribourgeoise	Coriolis I.	Coriolis Infrastrukturen, Gemeindeverband für Kulturpolitik in der freiburger Agglomeration
DF&RH	Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération de Fribourg	AF&P	Aufgabenbereich der Finanzen und des Personals der Agglomeration Freiburg
EPT	équivalent plein temps	VZÄ	Vollzeitäquivalent
FTR	Fribourg Tourisme et Région	FTR	Freiburg Tourismus und Region
Grand Conseil	Grand Conseil du canton de Fribourg	Grosser Rat	Grosser Rat des Kantons Freiburg
Grand Fribourg	projet de fusion des communes d'Avry, de Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne	Grossfreiburg	Fusionsprojekt der Gemeinden Avry, Belfaux, Corminboeuf, Freiburg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran und Villars-sur-Glâne

LAgg	loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (RSF 140.2)	AggG	Gesetz über die Agglomerationen des Staats Freiburg (SGF 140.2)
MD	mobilité douce	LV	Langsamverkehr
NP	objectif / mesure Nature & Paysage	NL	Zielsetzung / Massnahmen Natur & Landschaft
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP5	Agglomerationsprogramm der fünften Generation der Agglomeration Freiburg
PCult	Promotion des activités culturelles régionales de l'Agglomération de Fribourg	KultF	regionale Kulturförderung der Agglomeration Freiburg
PDA	Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 octobre 2016 et approuvé par le Conseil d'Etat le 5 décembre 2016	RPA	Regionaler Richtplan der Agglomeration Freiburg vom Agglomerationsrat am 13. Oktober 2016 angenommen und vom Staatsrat am 5. Dezember 2016 genehmigt
PDR-Sarine	Plan directeur régional du district de la Sarine	RRP Saane	Regionaler Richtplan des Saanebezirks
PEco	Promotion économique de l'Agglomération de Fribourg		
PRE	plan régional des énergies	REP	der regionale Energieplan (Energieplanung)
PubliBike	PubliBike SA est le prestataire en charge de la gestion du réseau de vélos libre-service (VLS) de l'agglomération fribourgeoise	PubliBike	PubliBike SA ist der Betreiber des Velo-Selbstbedienungsnetzes (VLS) in der Freiburger Agglomeration.
Rapport	Rapport d'activités du Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Tätigkeitsbericht	Tätigkeitsbericht des Agglomerationsvorstandes der Agglomeration Freiburg
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019	Ratsreglement	Reglement des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg vom Agglomerationsrat am 13. September 2018 angenommen und vom Staatsrat am 24. Juni 2019 genehmigt
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg	Statuten	Statuten der Agglomeration Freiburg
TP	transport public	ÖV	Öffentlicher Verkehr
TPF	Transports publics fribourgeois	TPF	Freiburgische Verkehrsbetriebe
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.	TransAgglo(s)	TransAgglo(s), Langsamverkehrsachsen, die die Freiburger Agglomeration durchquert (durchqueren)
UTP	Union des transports publics	VÖV	Verband öffentlicher Verkehr

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères et chers collègues du *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)*, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de la presse, Mesdames et Messieurs les invité-e-s, j'ai le plaisir d'ouvrir la présente séance du *Conseil* à 19 h 34. Je vous salue toutes et tous très cordialement.

Les membres du *Conseil* suivants se sont excusés : Mme Maria-Antonietta Mollica (Düdingen), ainsi que MM. Grégory Grin (Fribourg), Simon Jordan (Fribourg), Dimitri Küttel (Villars-sur-Glâne), Thierry Pochon (Fribourg), Vincent Schickel (Belfaux) et Alexandre Wicht (Villars-sur-Glâne).

Mmes Andrea Burgener Woeffray (Fribourg) et Muriel Frésard (Belfaux), ainsi que MM. Bernard Clerc (Marly) et Pierre-Olivier Nobs (Fribourg), membres du *Comité*, se sont également excusé-e-s.

M. Cédric Clément, directeur de *Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR)*, a aussi signalé son absence.

Pour rappel, les consoles situées sur nos tables disposent d'un système de vote électronique, d'un microphone et d'un haut-parleur diffusant les débats. Wir müssen nur unsere Karte in die Konsole auf unserem Tisch einführen. Wir müssen sie während der gesamten Sitzung eingesteckt lassen und dürfen sie nicht mehr herausnehmen. Merci d'insérer votre carte dans la console posée sur votre table et de ne pas la retirer pendant toute la séance. Am Ende der Sitzung müssen wir sie in der Konsole lassen. En fin de séance, il faut la laisser dans la console. Vous pouvez demander la parole en appuyant sur le grand bouton de l'appareil distingué par le dessin d'une personne qui parle. Votre micro clignotera en vert. Si vous appuyez sur ce bouton par erreur, vous ne pouvez pas le désactiver, vous devez simplement dire que vous ne souhaitez pas parler. Je donnerai la parole en respectant l'ordre de la liste qui apparaît sur mon écran. Lorsque vous intervenez, votre microphone doit absolument être allumé pour que votre intervention soit bien enregistrée.

Wenn ich Ihnen die Eröffnung der Abstimmungen ankündige, werden Sie sehen, wie sich die Tasten +, 0 und - unterschiedlich einfärben. Um abzustimmen, drücken Sie eine der drei Tasten: grün, blau, rot. Sie haben 15 Sekunden Zeit, um Ihre Stimme abzugeben. Während dieser 15 Sekunden können Sie Ihre Meinung während der Abstimmung noch ändern. Am Ende der Abstimmungen werden die Abstimmungsergebnisse auf dem Bildschirm hinter mir angezeigt.

Nous avons reçu l'enveloppe transparente habituelle, qui contient un carton de vote, un carton indiquant nos nom et prénom, la liste des membres du *Conseil* ainsi que la carte pour le système de vote.

Comme vous pouvez le voir, un apéritif sera servi en fin de séance au fond de la salle.

Test du système / Systemtest :

Je vous propose de faire un test, afin de constater que le système de vote fonctionne correctement. Je vous prie de presser sur une des trois touches colorées. Le vote est ouvert.

Résultat / Ergebnis :

Ce dernier détecte 46 membres du *Conseil* présents. Alle Mitglieder des *Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (nachfolgend Rat)* haben abgestimmt. Le système fonctionne bien.

Formellement, je constate que le quorum est atteint, avec 46 membres du *Conseil* présents, et que nous pouvons siéger valablement.

Conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'État le 24 juin 2019 (ci-après Règlement du Conseil)*, l'envoi des documents de la présente séance a été effectué par défaut de manière électronique. La présente séance a donc été valablement convoquée par courriel du 29 avril 2022. Les documents de la séance du *Conseil* sont disponibles depuis cette date sous la rubrique « Actualité » du site web de *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques à exprimer quant à l'ordre du jour de la présente séance ? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est donc accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 16 décembre 2021 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote électronique / Elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui approuvent le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 16 décembre 2021, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

43 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

1 membre du *Conseil* a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 44

Total des non-votants : 2

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* approuve le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 16 décembre 2021 à la majorité. J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Der zweite Punkt der Traktandenliste ist somit erledigt.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. La *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* a envoyé son préavis par courriel le 9 mai 2022 conformément au *Règlement du Conseil*.

Discours du Président sortant

Je tiens tout d'abord, au nom de la commune de Marly et de moi-même, à vous remercier pour la confiance et l'honneur que vous m'avez fait dans mon rôle de Président du *Conseil*. Malgré le contexte particulier et le manque d'appétit, j'ai eu énormément de plaisir à conduire nos débats et je tenais ici encore à vous féliciter, toutes et tous, pour votre engagement et la qualité des échanges. De plus, il semblerait que je détienne le record de la séance du *Conseil* la plus courte de l'*Agglomération* ! Notre système de milice est, à mon avis, le joyau de notre démocratie. Nous devons la chérir et la protéger. Elle permet, à des personnes de formations, de milieux et de tendances politiques différentes, de se confronter, d'argumenter et d'arriver à un consensus dans le respect mutuel.

Notre *Agglomération* revêt une très grande importance, malgré l'incertitude qui persiste. Lors des récents mois, nous pouvons relever des mesures concrètes en matière de mobilité, comme les nouvelles pistes cyclables, le développement de *PubliBike*, ainsi que des lignes de bus supplémentaires et plus fréquentes.

Ces succès ne doivent pas nous faire perdre de vue nos défis. Le développement de pistes cyclables et de lignes de bus ne pourra que partiellement compenser la perturbation causée notamment par l'accroissement des zones 30, des bouchons et du manque de places de parc. Notre *Agglomération* doit assumer son rôle de coordination entre les *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)*, mais aussi opter en faveur de solutions concrètes à moyen et long terme.

Nous devons aussi améliorer notre planification en matière d'infrastructure et de gestion, la décennie « d'argent facile » semble toucher à sa fin. Nous avons la responsabilité, pour les générations futures, d'éviter un bétonnage excessif, des dépenses inutiles, tout en assurant l'attractivité de notre région.

C'est ensemble, en nous appuyant sur ce qui nous unit, l'amour de notre canton, que nous devons travailler vers une agglomération forte entre l'Arc lémanique et Berne !

Pour conclure, j'aimerais aussi relever le travail de mes collègues du *Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau du Conseil)* et surtout de l'administration de l'*Agglomération*. Mme Noémie Nicolas et M. Félicien Frossard œuvrent afin que chacune de nos séances du *Conseil* soit un succès, merci encore !

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

René Schneuwly. Monsieur le Président du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères collaboratrices et chers collaborateurs de l'*Agglomération*.

Permettez-moi de vous informer sur les travaux actuellement en cours et les changements intervenus au sein du personnel de notre *Agglomération*.

Le *Comité* poursuit les démarches entreprises depuis plusieurs mois au niveau de la planification territoriale. Il a été appelé à défendre, sous diverses formes, le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)* dans le cadre de son analyse par les services fédéraux. Un premier retour sur l'évaluation de ce document devrait avoir lieu d'ici cet été. Quant au *Plan directeur régional du district de la Sarine (ci-après PDR-Sarine)*, il a fait l'objet d'une vaste consultation auprès de la population et des services cantonaux. Un rapport de consultation est en voie de finalisation. La coordination entre les différentes planifications des communes, des différents districts et de l'*Agglomération* fait l'objet d'une attention toute particulière, afin d'assurer un développement cohérent et ambitieux de notre région. Ce développement est d'ailleurs concrètement en marche. Plusieurs chantiers relatifs à des mesures d'agglomération ont été ouverts ou sont sur le point de l'être : la *TransAgglo* dans le secteur de Cormanon à Villars-sur-Glâne, le réaménagement de la route des Arsenaux à Fribourg, les aménagements paysagers de la nouvelle école du Château d'eau à Marly ou encore une station-vélo provisoire à proximité de l'Ancienne Gare, toujours à Fribourg. À ces infrastructures s'ajoutent plusieurs nouvelles stations *PubliBike*, notamment à Corminboeuf, Granges-Paccot et Belfaux, portant le nombre total de stations à plus de 50. L'*Agglomération* ne manquera pas de marquer ce cap symbolique. Durant l'été, une restructuration importante du réseau de bus sera également entreprise, en particulier sur les lignes 5 et 7. De nouveaux quartiers seront desservis, notamment le long de la route de la Fonderie, assurant ainsi la coordination avec le développement urbain important, que connaît ce secteur. Le réaménagement de la route de la Fonderie, lui-même, était d'ailleurs également soutenu par l'*Agglomération*. Dans les autres domaines d'activités, l'*Agglomération* s'engage avec d'autres partenaires dans une réflexion visant à dynamiser l'offre hôtelière, qui traverse une phase difficile, en lançant une étude de marché à l'aide d'un bureau spécialisé.

Le personnel de l'*Agglomération* connaît lui aussi des évolutions. Nous enregistrons le départ d'un collaborateur de longue date : M. Jean-Noël Tercier. Ce dernier œuvre en effet depuis les débuts de l'*Agglomération*, et même auparavant, lorsqu'il y avait une entente régionale sur l'économie. Nous le connaissons donc depuis très longtemps. En tant que Responsable des finances et des ressources humaines de l'*Agglomération*, il a veillé à son bon fonctionnement. Le *Comité* saisit ici l'occasion de le remercier pour sa loyauté et la précision de son travail tout au long de ces années et formule ses meilleurs vœux pour son avenir personnel et professionnel. Comme il est présent ce soir, je vous propose de l'applaudir (applaudissements). Vous aurez encore une fois l'occasion d'apprécier son travail, car il est l'auteur du message du *Comité* relatif aux comptes, qui vous est soumis ce soir. Vous êtes peut-être au courant que le *Comité* a entrepris des démarches pour assurer son remplacement. Le recrutement est donc en cours. La nouvelle ou le nouveau responsable devrait entrer en fonction après l'été. Parallèlement, le *Comité* a procédé à l'engagement d'une aide-comptable à temps partiel, afin de soutenir la fluidité des transactions de l'*Agglomération*, dont le volume augmente chaque année.

Je me permets ainsi de vous présenter brièvement Mme Laurence Geinoz, qui est parmi nous. Habitante de Neirivue en Gruyère, elle est titulaire d'un CFC d'employée de commerce et d'un diplôme de comptable. Elle effectue un emploi d'aide-comptable à temps partiel en contrat à durée déterminée (CDD) à l'*Agglomération* jusqu'à la fin du mois de novembre 2022. De langue maternelle française, elle est bilingue français-anglais. Elle s'exprime également en allemand et en italien. Elle a passé son enfance dans le canton de Fribourg. Elle a obtenu son certificat fédéral de capacité à l'École professionnelle artisanale et commerciale (EPAC) de Bulle et son diplôme de comptable à l'Institut de formation permanente à Gland. Âgée de 51 ans, elle a débuté son activité d'aide-comptable à l'*Agglomération* début mai. Avant d'intégrer l'*Agglomération*, elle a travaillé plusieurs années, en qualité d'aide-comptable, de secrétaire et d'assistante achats, au sein de sociétés nationales et internationales. Elle possède toutes les connaissances nécessaires en informatique. Bienvenue à Mme Geinoz (applaudissements).

J'ai le plaisir ce soir de vous parler également des *collaboratrices et collaborateurs (ci-après collaborateurs)* nouvellement engagé-e-s comme stagiaires, qui sont parmi nous :

- Le *Comité* a procédé à l'engagement de Mme Léonore Menthonnex, qui est âgée de 25 ans, a débuté son activité en tant que stagiaire à la *Promotion des activités culturelles régionales de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PCult)*. Elle a choisi de faire un stage à l'*Agglomération* afin

d'effectuer une première expérience professionnelle dans le cadre d'une administration publique et par intérêt pour le domaine culturel. Après avoir passé son enfance dans le canton de Vaud, Mme Menthonnex a effectué un Bachelor en Relations internationales à l'Université de Genève et termine actuellement un Master en humanités numériques et sciences politiques à l'Université de Lausanne. De langue maternelle française, elle parle également anglais et allemand. Elle apprend actuellement l'espagnol. Enfin, elle a travaillé en tant qu'auxiliaire dans un théâtre et a notamment participé à l'organisation d'un festival en 2021. Bienvenue à Mme Menthonnex (applaudissements).

- Le *Comité* a procédé à l'engagement de Mme Lauriane Sciboz, qui habite à Avry. Après un Bachelor bilingue en géographie et gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg, elle est en train de clore son Master en Développement territorial orientation urbanisme de projet à l'Université de Genève. Parallèlement à ses études, Mme Sciboz a réalisé plusieurs stages dans divers bureaux, ce qui lui a permis de développer les connaissances qu'elle a acquises au niveau académique. Depuis le 1^{er} mars dernier, elle poursuit son expérience pratique par un stage auprès de *l'Agglomération*. L'approche pionnière de *l'Agglomération*, quant à son volet *Nature & Paysage (ci-après NP)*, les réflexions menées, quant aux enjeux contemporains qui animent l'aménagement du territoire régional et la mobilité, ainsi que le dialogue entre les différentes échelles institutionnelles sont les raisons qui l'ont motivé à postuler pour ce stage. Bienvenue à Mme Sciboz (applaudissements).
- Le *Comité* a engagé Mme Camille Nicole, qui a débuté son activité en tant que stagiaire en janvier 2022 au sein de *l'Agglomération*. Elle travaille à la fois avec Mme Snezana Peiry, pour les questions de *Promotion économique de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PEco)*, et avec M. Félicien Frossard, pour les questions de communication. Elle a choisi de faire un stage à *l'Agglomération* par intérêt pour l'institution publique et la diversité des tâches proposées dans le cadre du stage. Âgée de 27 ans, Mme Nicole habite à Fribourg. Originaire du canton de Vaud, elle est titulaire d'un Bachelor en économie politique. Durant ses études, cette dernière s'est également investie dans des activités associatives bénévoles. Après plusieurs mois de stage au sein de *l'Agglomération*, Mme Nicole a pris ses marques et se réjouit de participer activement à la réalisation des projets en cours et à venir, tant dans les activités de *PEco* que dans les celles de communication. Bienvenue à Mme Nicole (applaudissements).
- Le *Comité* a procédé à l'engagement de M. Rémy Gendre, pour le compte de la préfecture de la Sarine. Habitant depuis toujours à Neyruz, il a débuté son activité en tant que stagiaire en aménagement du territoire le 14 février 2022. Âgé de 29 ans, il est de langue maternelle française et comprend l'allemand et l'anglais. Avant de venir à *l'Agglomération*, il a effectué des études en géographie à l'Université de Fribourg et ensuite à l'Université de Lausanne avec une spécialisation dans l'urbanisme. Il a également officié pendant deux ans en tant que Conseiller communal à Neyruz. Durant ce mandat, il a présidé la commission de l'énergie et a également été membre de la commission des naturalisations pendant cinq ans. Bienvenue à M. Gendre (applaudissements).

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

4. Elections / Wahlen

4.1 Présidence du Conseil / Präsidenschaft des Rates

Le Président. Suite à divers départs, la commune de Givisiez renonce à briguer la présidence et la vice-présidence du *Conseil* en 2023. Selon le tournoi, ce sont les communes de Villars-sur-Glâne et de Matran qui sont les suivantes à présider aux destinées de *l'Agglomération*. *L'Agglomération* n'a reçu jusqu'à présent qu'une seule candidature, celle de M. Jacques Dietrich de la délégation de la commune de Villars-sur-Glâne. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Bruno Marmier. Au nom de la commune de Villars-sur-Glâne, j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Jacques Dietrich à la présidence du *Conseil*. Im Namen der Delegation von Villars-sur-Glâne habe ich die Ehre, die Kandidatur von Herrn Jacques Dietrich für die Präsidenschaft des *Rats* vorzustellen. Als Vertreter der Sozialdemokratischen Partei (SP) hat Jacques Dietrich bereits eine lange politische Karriere hinter sich. Er sass im Generalrat von 2006 bis 2011 und erneut seit 2016. Er war unter anderem Mitglied der Finanzkommission. Représentant le parti socialiste (PS), M. Dietrich a derrière lui un long parcours de politique communale. Il a siégé au Conseil général de Villars-sur-Glâne de 2006 à 2011, puis à nouveau dès 2016. Il a été membre de plusieurs commissions communales, dont la commission financière. Plus important encore, M. Dietrich a fait partie en 2008 des pionniers en tant que membre du *Conseil*. Il a ainsi participé au lancement et à la consolidation de notre *Agglomération*, notamment lors de l'approbation des nombreux règlements initiaux, sous la houlette experte et efficace du Président du *Conseil* de l'époque, M. John Clerc, qui fut également un des initiateurs de *l'Agglomération*. Aujourd'hui retraité, M. Dietrich a fait des études en pharmacie, il a ensuite travaillé

pour l'industrie comme délégué médical et à divers postes de management de vente. Il a également été expert aux examens du Brevet fédéral de délégué médical. M. Dietrich est marié et père de trois enfants adultes. Il est prêt à relever le défi de la présidence du *Conseil*, y compris sans tour de chauffe, puisqu'il n'aura pas occupé le poste de Vice-président du *Conseil* l'année précédente. Cependant, il a siégé au *Bureau du Conseil* de 2016 à 2021, il connaît donc le fonctionnement de notre *Conseil* sur le bout des doigts. Je vous invite à faire bon accueil à sa candidature. Ich lade Sie dazu ein, die Kandidatur von Herrn Dietrich zu unterstützen.

Le Président. Comme il n'y a qu'un seul candidat, une élection tacite est possible, sauf si un cinquième des membres présents demande expressément qu'un scrutin de liste soit organisé. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

- **Election par acclamation / Wahl in stiller Wahl**

Nous pouvons donc élire tacitement M. Jacques Dietrich à la présidence du *Conseil* (applaudissements).

Jacques Dietrich. Je suis très honoré pour la confiance que vous me témoignez ce soir. C'est avec plaisir que j'assumerai cette tâche pendant une année. J'ai une pensée particulière pour les délégués de la commune de Givisiez, étant donné que c'est à l'un d'entre eux que reviendrait l'honneur de présider cette assemblée. Toutefois, ils ont conclu qu'ils ne pouvaient assumer cette tâche cette année pour des raisons qui leur sont propres et c'est tout à leur honneur d'y avoir momentanément renoncé. Je compte proposer lors d'une prochaine séance du *Bureau du Conseil* que la commune de Givisiez réintègre le tournus établi dès qu'elle le pourra (applaudissements).

Le Président. C'est déjà prévu : l'*Agglomération* contactera la commune de Givisiez avant la séance du *Conseil*, qui aura lieu le 25 mai 2023, afin de lui demander si elle peut proposer un Vice-président du *Conseil*.

4.2 Vice-Présidence du Conseil / Vizepräsidentenschaft des Rates

Le Président. L'*Agglomération* n'a reçu jusqu'à présent qu'une seule candidature pour la vice-présidence du *Conseil*, celle de M. Bernard Chassot de la délégation de la commune de Matran. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Comme il n'y a qu'un seul candidat, une élection tacite est possible, sauf si un cinquième des membres présents demande expressément qu'un scrutin de liste soit organisé. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nicolas Rérat. C'est avec plaisir que je vous présente la candidature de M. Bernard Chassot. Né à Fribourg en 1959, M. Chassot habite à Matran depuis 1987. Il possède un diplôme d'ingénieur HES en électrotechnique obtenu à l'École d'ingénieurs de Fribourg. Professionnellement, M. Chassot est responsable commercial dans une société fribourgeoise spécialisée dans les domaines de la domotique et gestion des énergies pour les bâtiments. En 2020, il a accédé à l'exécutif de la commune de Matran où il est en charge des Dicastères "Aménagement du territoire et constructions", "Approvisionnement et protection des eaux", "Endiguement" et "Économie". Membre de l'Entente communale de Matran, il est francophone avec une bonne compréhension de l'allemand. Depuis 2021, il est membre du *Conseil* et membre de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (CAME). Au nom de la délégation de la commune de Matran, je vous recommande de soutenir la candidature de M. Bernard Chassot pour l'élection à la vice-présidence du *Conseil*.

- **Election par acclamation / Wahl in stiller Wahl**

Nous pouvons donc élire tacitement M. Bernard Chassot, au titre de Vice-président du *Conseil* (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Bernard Chassot. Je vous remercie de la confiance témoignée pour la fonction de Vice-président du *Conseil*.

4.3 Commission financière / Finanzkommission

Le Président. Nous devons élire une personne à la *CF*. La commune de Givisiez a décidé de présenter M. Benoit Descloux. Comme aucun des représentants de la commune de Matran ne siège dans cette commission, la commune a également été abordée et a indiqué qu'elle ne souhaite présenter aucun candidat. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Comme il n'y a qu'un seul candidat, une élection tacite est possible, sauf si un cinquième des membres présents demande expressément qu'un scrutin de liste soit organisé. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Daniel Berset. C'est avec plaisir que je vous présente la candidature de M. Benoît Descloux. Né à Fribourg en 1966, il habite Givisiez depuis 2003. Il possède un diplôme de Comptable contrôleur de gestion, dont la dénomination actuelle est "Expert en finance et controlling". Professionnellement, M. Descloux est réviseur fiscal pour les personnes morales. En 2010, il a intégré la Commission financière de la commune de Givisiez et en a pris la présidence depuis 2018. Membre d'aucun parti politique, il est francophone et a de bonnes connaissances d'allemand. Il est membre du *Conseil* depuis 2021. Au nom de la délégation de la commune de Givisiez, je vous recommande de soutenir la candidature de M. Descloux pour l'élection à la *CF*.

- **Election par acclamation / Wahl in stiller Wahl**

Nous pouvons donc élire tacitement M. Benoît Descloux à la *CF* (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Ce quatrième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

5. Rapport d'activités 2021 / Tätigkeitsbericht 2021

5.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes

René Schneuwly. Compte tenu d'un programme chargé, je vous renvoie au rapport détaillé qui vous a été transmis. J'aimerais toutefois insister sur quelques éléments importants.

Malgré la poursuite de la pandémie en 2021, l'activité de *l'Agglomération* a été extrêmement dense.

En matière d'aménagement du territoire, nous pouvons signaler le dépôt du *PA4* le 15 septembre 2021, ceci dans le plus strict respect des délais impartis. Une photo y relative se trouve d'ailleurs dans le *Rapport d'activités 2021 de l'Agglomération (ci-après Rapport)*. 2021 a marqué la finalisation du *PDR-Sarine*, qui a été mis en consultation et qui est en cours d'analyse auprès de l'État de Fribourg. Je tiens à préciser que les *collaborateurs* ont largement contribué à la réalisation de ce document. L'efficacité de notre équipe a de nouveau été démontrée. Cette dernière a en effet collaboré avec succès avec les autres communes du district et la préfecture de la Sarine.

En matière économique, le concours Trophées PME a pu être organisé par *l'Agglomération*. La remise des prix, qui a eu lieu le 17 novembre 2021, a eu un très grand succès. Nous avons même pu profiter d'un apéritif dinatoire, qui a été très apprécié et a permis de se rencontrer à nouveau.

En matière culturelle, 2021 a notamment été marquée par la renégociation des subventions pluriannuelles pour la période 2022 à 2024, ainsi que l'augmentation de certaines subventions. Comme indiqué aux pages 26 et 27 du *Rapport*, les quatre nouvelles structures suivantes reconnues d'importance régionale ont rejoint les treize associations déjà bénéficiaires de subventions pluriannuelles : BD-Mania, Les Georges, Kultur im Podium et Theater in Freiburg.

En matière de tourisme, le contrat de prestations, octroyé par le *Conseil* à *FTR*, a été renouvelé pour une durée de trois ans. Cette subvention porte l'aide de *l'Agglomération* de CHF 590'000 à 640'000. Elle a été approuvée lors de l'adoption du Budget 2022 de *l'Agglomération* le 16 décembre 2021.

5.2 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le *Rapport* ?

Marc Vonlanthen. J'ai tout d'abord une question qui porte sur le domaine énergétique. Le *Rapport* montre en effet que *l'Agglomération* a eu un rythme de travail soutenu durant la pandémie. Par contre, la transition énergétique est le grand absent de ce Rapport. Pourtant, *l'Agglomération* dispose depuis 2020 d'un *Plan régional des énergies (ci-après PRE)*, dont les lignes directrices visent à mettre en œuvre la transition énergétique. J'aimerais être informé à ce sujet.

Ma deuxième question concerne la *PCult*. Le graphique, situé en page 27 du *Rapport*, montre la répartition des subventions annuelles. Seuls 3 % des CHF 563'750 alloués en 2021 à la *PCult* ont servi à la CarteCulture de Caritas Fribourg. La *PCult* offre un accès facilité aux différentes offres culturelles. La CarteCulture est un pilier de la politique culturelle et les montants investis dans le domaine de la *PCult* ne le reflètent pas. Serait-il possible d'avoir quelques explications à ce sujet ? Est-ce que la CarteCulture est l'outil approprié ? Est-ce que d'autres outils sont envisagés pour développer une promotion culturelle plus ambitieuse ?

René Schneuwly. Nous entendons respecter ce *PRE*. Nous pouvons notamment faire réaliser des études, afin de proposer des mesures plus concrètes. Pour rappel, nous avons pris l'option de la décarbonation des *transports publics (ci-après TP)* à l'horizon 2030. Des trolleybus à batterie ont déjà été introduits sur la ligne 1 Marly - Portes-de-Fribourg en 2019. Leurs batteries se rechargent dans les dépôts et aussi grâce aux lignes de contact traversant la Ville de Fribourg. En décembre 2021, quatre midibus électriques ont également été mis en service sur la ligne 4 Auge - Gare. Ces midibus

disposent d'une autonomie suffisante, leur permettant d'effectuer un tour complet de cette ligne et de recharger leur batterie à la gare routière de Fribourg. Le 13 avril 2022, vous avez certainement lu qu'un projet de bus à hydrogène a été lancé en collaboration avec l'État de Fribourg, le Groupe E et les *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)*, visant à introduire ce type de bus sur des lignes ne disposant pas de lignes de contact dans *l'agglomération fribourgeoise*. D'ailleurs, un de ces bus circule déjà dans *l'agglomération fribourgeoise*. Des essais et études sont en cours afin de déterminer quel est le meilleur système et quels sont leurs avantages et inconvénients. L'objectif est évidemment d'arriver à des bus respectueux de l'environnement.

Eric Mennel. La planification énergétique sera évoquée en détail dans le cadre du point 7.3 relatif à la transmission du postulat *leg_2021-2026_2021_007* demandant une étude pour la planification de la sortie des énergies fossiles au niveau de *l'agglomération fribourgeoise* pour 2050 au plus tard. Nous avons effectivement réalisé une planification énergétique en 2020. Les résultats y relatifs ont été intégrés au volet du *PA4* dédié à l'énergie, notamment sous la forme de quatre mesures. Les années 2020 à 2022 ont particulièrement été chargées avec le *PA4* et le *PDR-Sarine*. Cette planification énergétique sera à l'ordre du jour dès cet été. Un groupe de travail sera mis en place, afin de pouvoir concrétiser ces quatre mesures, consistant entre autres à créer une commission de l'énergie et à suivre la planification énergétique, qui devrait débiter et être réalisée dans un délai de deux ans. Ce groupe de travail devra définir le contenu d'une boîte à outils énergétique et la mettre ensuite à disposition des communes. Enfin, il est prévu de discuter de la création éventuelle d'un prix à l'énergie et d'une première édition au plus tard d'ici 2023.

René Schneuwly. Le rôle de *l'Agglomération* est notamment de répondre aux institutions culturelles actives dans la région fribourgeoise, qui déposent une demande de subventionnement. *L'Agglomération* analyse rigoureusement les demandes des associations avant d'accepter ou de refuser de leur octroyer une subvention. Je tiens à souligner que la promotion culturelle est également assurée par ces acteurs culturels, très actifs et offrant un large panel d'activités dans notre région. De plus, nous encourageons le développement d'autres types d'activités. D'ailleurs, *l'Agglomération* a introduit en 2020 le *Prix culturel à émergence* en vue de décerner chaque année une récompense à un projet ou à une structure culturelle professionnelle émergente.

Christophe Pierret. Le montant de CHF 15'000 alloué pour la CarteCulture est celui demandé par Caritas. Ce montant peut être revu à la hausse d'année en année, en fonction des besoins effectifs liés à ce projet, qui compte plusieurs partenaires.

Marc Vonlanthen. Je vous remercie pour ces réponses.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

5.3 Approbation / Genehmigung

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui approuvent le *Rapport*, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

47 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte

1 membre du *Conseil* a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 48

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a approuvé, à la majorité, le *Rapport d'activités 2021 de l'Agglomération*.

Le cinquième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

6. Approbation des comptes 2021 de l'Agglomération de Fribourg / Genehmigung der Rechnung 2021 der Agglomeration Freiburg

6.1 Présentation du message n° 11 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 11 des Vorstandes

Thierry Steiert. Les comptes 2021 de l'Agglomération présentent des charges de CHF 27'985'730 pour des recettes équivalentes. Ce montant est inférieur aux prévisions budgétaires qui portaient sur un montant de CHF 29'844'800. Pour rappel, le résultat initial des comptes affiche un résultat brut avant répartition des charges entre les *communes membres*. C'est la particularité des comptes de l'Agglomération qui sont donc ainsi toujours parfaitement équilibrés. Dans les comptes 2021, le résultat par rapport au budget est positif à hauteur de CHF 1'859'070. Il en ressort la comptabilisation de montants, qui sont rétrocédés aux *communes membres* selon la répartition prévue par la *Clé Agglo* et la *Clé Mobilité*. Ces remboursements donnent lieu à une diminution des participations communales, ramenant à l'équilibre le résultat comptable de l'exercice 2021.

Pour les comptes de fonctionnement, les écarts de plus de CHF 10'000 font en principe l'objet d'une explication spécifique dans le message. Dans les remarques générales, la dotation du personnel s'élève à 11,1 *équivalents plein temps (ci-après EPT)* au 31 décembre 2021, auxquels viennent s'ajouter deux postes de stagiaires, dont un dans le domaine de la culture, ainsi qu'un autre réparti paritairement entre les domaines de la mobilité et de l'aménagement.

Les principaux éléments à signaler dans ces comptes concernent d'une part des dépenses inférieures aux prévisions dans diverses rubriques, notamment en raison de la pandémie. Certaines rubriques ont enregistré des dépenses inférieures en raison d'avancement moins rapide de certains projets. Ceci touche, entre autres, les rubriques des mesures hors investissements. D'autre part, nous relevons les charges nettes inférieures de CHF 1'134'935 par rapport au budget dans le domaine de la Mobilité. Les charges de la rubrique 650.364.00, intitulée Contrat de prestations au concessionnaire (*TPF*), sont inférieures au budget à raison de CHF 338'246, alors que les prestations ont connu un développement, avec une augmentation de l'amplitude horaire sur le réseau le matin et le soir, afin d'assurer les correspondances avec les premiers trains des grandes lignes, un renforcement en heure creuse sur la ligne 1 en semaine scolaire, assurant ainsi une cadence à 7,5 minutes toute la journée et, finalement, une augmentation de l'offre le samedi sur les lignes 1, 2 et 5. Auf der Einnahmeseite beträgt die Beteiligung des Staats Freiburg an die Kosten des öffentlichen Verkehrs der *Freiburger Agglomeration* 56,4 %. Das ist zwar besser als im Vorjahr, doch wird der theoretische Beitragssatz von 57,5 % damit nicht ganz erreicht. Des Weiteren gilt es zu bemerken, dass die im vergangenen Jahr durch die Pandemie erlittenen Verluste der *TPF* voraussichtlich nicht mehr vollständig durch die entsprechende Rückstellung gedeckt sind. Die Höhe dieser Verluste und der allfällige Verteilschlüssel zwischen der *Agglomeration Freiburg (nachfolgend Agglomeration)*, dem Staat Freiburg und dem Bund waren aber im Zeitpunkt des Rechnungsabschlusses noch nicht bekannt. Ebenso wenig bekannt waren in diesem Zeitpunkt die Rückvergütungen, die der *Agglomeration* aufgrund der von *TPF* fehlerhaften Berechnung der Werbeeinnahmen zustehen. Diese Beträge werden sich also voraussichtlich auf die Rechnung 2022 auswirken.

Une coquille se trouve au deuxième point de la partie 790 "Aménagement régional", située en page 7, portant sur les mesures hors investissement : la rubrique y relative n'est pas le 650.314.00 mais le 790.314.00. Was die Investitionsrechnung betrifft, ist daran zu erinnern, dass die Subventionen der *Agglomeration* erst nach vollständiger Realisierung der Massnahmen ausbezahlt werden. Da zahlreiche Vorhaben noch nicht fertiggestellt bzw. noch in der Planungsphase sind, werden entsprechenden Beträge erst in der Rechnung 2022 der *Agglomeration* oder in den folgenden Jahren erscheinen. Ce phénomène se répète année après année, quand bien même les budgets sont à présent présentés en tenant compte des perspectives de réalisation et, surtout, de décaissement. La relative inertie des procédures de subventionnement conduit d'ailleurs à ce que parfois, des investissements déjà réalisés ne conduisent pas à un décaissement dans la même année.

Pour terminer, nous tenons à remercier la *CF* pour l'examen des comptes qui s'est déroulé dans un contexte constructif et agréable. Nos remerciements vont également à la fiduciaire CORE à Fribourg, dont le travail et notamment la présentation d'une lettre de recommandations est très appréciée.

Der *Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg (nachfolgend Vorstand)* beantragt dem *Rat*, die Betriebs- und Investitionsrechnung für das Geschäftsjahr 2021 anzunehmen. Nous vous invitons à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2021.

Je profite de l'occasion pour remercier, au nom du *Comité*, respectivement du *Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération de Fribourg (ci-après DF&RH)*, M. Jean-Noël Tercier. Nous traitons ce soir son dernier message. Sa touche particulière et sa formulation très soignée de ces documents vont certainement nous manquer. Nous aurons encore l'occasion de le remercier dans le cadre du *DF&RH*.

6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. En préambule, je tiens à féliciter M. Benoît Descloux pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein de la *CF*. Je suis persuadé qu'il y trouvera rapidement sa place, vu son expérience dans ce domaine.

La *CF* s'est réunie le 9 mai dernier, afin de prendre connaissance des comptes 2021 de notre *Agglomération*. À cette occasion, elle a entendu les explications de Mmes Dévaud-Sciboz et Nobs déléguées du *Comité*, ainsi que de MM. Frossard, Périllon et Tercier, représentants de l'administration de l'*Agglomération*. Nous avons également entendu les réviseurs de nos comptes, MM. Markus Jungo et Célien Berthold, de la fiduciaire CORE de Fribourg. Le bouclage des comptes de fonctionnement 2021 se solde sur des dépenses moins importantes que prévu au budget, avec CHF 27'985'730 contre CHF 29'844'800, soit CHF 1'859'070 de moins qu'inscrit au budget. La raison principale de cette différence est le contrat de prestation des *TPF*, qui a pu être négocié à la baisse pour 2021, ce qui a permis de réaliser près de CHF 500'000 d'économies tout en continuant de développer le réseau.

En parlant des *TPF*, la *CF* a demandé au *Comité* d'organiser une rencontre entre ce dernier, la *CF* et la direction des *TPF*.

Cette rencontre permettra aux membres de la *CF* de poser toutes leurs questions encore ouvertes, relatives aux *TPF*. Ces questions porteront notamment sur le fonctionnement du contrat de prestation, conclu entre les *TPF* et l'*Agglomération*, ou aussi sur les *TPF* en tant qu'institution. Notre réviseur a soulevé dans son rapport deux points particulièrement importants, soit les revenus publicitaires et les charges supplémentaires liées à la pandémie.

Dans le communiqué de presse du *Comité* du 9 décembre dernier portant sur la correction de l'affectation des recettes publicitaires, ce dernier a expliqué que « l'*Agglomération*, en tant que commanditaire du réseau de *TP* urbain, a pris connaissance avec satisfaction de la volonté affichée par les *TPF* de corriger les erreurs comptables détectées par l'Office fédéral des transports, notamment en ce qui concerne l'affectation de recettes issues de la publicité et les rétrocessions d'assurances ». Le terme « notamment » nous interpelle et le *Comité* ne l'a certainement pas utilisé sans raison.

De plus, le *Comité* nous a informés que le contrat 2022 n'est toujours pas signé. Il semblerait que les réserves de l'*Agglomération* auprès des *TPF* soient à zéro, après avoir été à environ 5 millions de francs. Le transfert du centre d'exploitation, de Fribourg à Givisiez, et la vente des anciens entrepôts de Chandolan, de *TPF* Trafic à *TPF* immobilier, amènent également des questions sur la qualité financière de cette transaction.

Nous espérons vivement que cette séance puisse mettre un terme à toutes les interrogations et doutes de la *CF*, vis-à-vis de notre prestataire, et surtout apporter un peu de sérénité dans ce dossier. Nous comptons sur une transparence exemplaire, afin que les bases de travail soient des plus agréables pour tous.

Une séance avec le Dicastère des Promotions (DP), mené par M. Pierre-Olivier Nobs, a également été demandée et fixée, afin d'obtenir de plus amples informations quant au processus d'attribution des subventions annuelles et pluriannuelles dans le domaine de la culture.

La *CF* s'est également intéressée au suivi des recommandations, qui avaient été préconisées, afin d'optimiser plusieurs points dans l'administration de l'*Agglomération*.

La *CF* constate avec satisfaction que le *Comité* et l'administration ont majoritairement suivi les recommandations émises par notre organe de révision et les encourage à poursuivre dans cette voie.

La *CF* s'est également interrogée sur les dispositions prises par le *Comité* et l'administration, à la suite de l'annonce du départ de M. Tercier, pour la fin juin. Nous avons reçu la confirmation que tout a été mis en œuvre, afin que la transition se passe le mieux possible, entre le départ de M. Tercier et l'arrivée d'une nouvelle ou d'un nouveau responsable des finances et ressources humaines de l'*Agglomération*.

La *CF* remercie les *collaborateurs* pour leur précieuse collaboration, en particulier M. Tercier, à qui elle souhaite le meilleur pour la suite de son parcours professionnel. Nous remercions également les membres du *Comité* pour leur disponibilité et nos réviseurs pour la grande qualité de leur travail.

À l'unanimité des membres présents, la *CF* préavise favorablement l'approbation des comptes 2021 de l'*Agglomération*.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision et le message n° 11 du Comité au Conseil en vue de l'approbation des comptes 2021 de l'Agglomération

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière (ci-après CF) est chargée de prendre position sur le rapport de l'organe de révision et d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 9 mai 2022, la CF s'est réunie afin d'examiner les comptes 2021 de l'Agglomération de Fribourg, figurant notamment dans le message n° 11 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 14 avril 2022 (transmis aux membres de la CF le 29 avril 2022) et dans le rapport de l'organe de révision (transmis aux membres de la CF le 9 mai 2022).

A l'occasion de la séance de la CF du 9 mai 2022 :

- MM. Célien Berthold et Markus Jungo ont exposé les conclusions de la fiduciaire CORE, qui a révisé les comptes 2021 de l'Agglomération de Fribourg, et a répondu aux questions de la CF ;
- la délégation du Comité, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la CF portant sur le message n° 11 et ses annexes.

La CF relève :

- qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination ;
- qu'elle remercie le Comité pour sa collaboration ;
- que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales en vigueur ;
- qu'elle a bien pris connaissance des remarques relatives aux pertes COVID et aux recettes publicitaires des TPF.

Après délibération, la CF, à l'unanimité, propose au Conseil d'agglomération d'approuver les comptes 2021, soumis dans le message n° 11 et sur le rapport de l'organe de révision.

Villars-sur-Glâne, le 9 mai 2022

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg


Le Président
François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

6.3 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Das ist nicht der Fall. La parole n'est pas demandée. La discussion générale est close.

6.4 Examen de détail / Detailprüfung

Comptes de fonctionnement / Laufende Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre / Kapitel 0. Administration / Verwaltung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 3. Culture / Kultur

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 7. Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Chapitre / Kapitel 8. Economie et Tourisme / Wirtschaft und Tourismus

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

Dieses Kapitel ist, wie vom *Vorstand* vorgelegt, vom *Rat* genehmigt.

Chapitre / Kapitel 9. Finances / Finanzen

Le Président. J'ouvre la discussion. Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

Comptes d'investissement / Investitionsrechnung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre / Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Dieses Kapitel ist, wie vom *Vorstand* vorgelegt, vom *Rat* genehmigt.

Chapitre / Kapitel 7. Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre, tel que proposé par le *Comité*, est approuvé par le *Conseil*.

6.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Vous trouverez ces arrêtés en annexe du message n° 11. Nous allons ouvrir directement la discussion sur chaque arrêté, sans détailler les Titres et considérants ainsi que les différents articles. Wir werden die Diskussion zu jedem Beschluss direkt eröffnen, ohne die Titel und die Erwägungsgründe sowie die verschiedenen Artikel im Detail zu erläutern.

• Arrêté relatif aux comptes de fonctionnement / Beschluss bezüglich der laufenden Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'arrêté relatif aux comptes de fonctionnement. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote d'ensemble électronique / elektronische Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte. Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge. Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, die blaue Taste zu drücken.

45 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte

3 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 48

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

• Arrêté relatif aux comptes d'investissement / Beschluss bezüglich der Investitionsrechnung

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'arrêté relatif aux comptes d'investissement. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote d'ensemble électronique / elektronische Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte. Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge. Diejenigen, die sich enthalten, werden gebeten, die blaue Taste zu drücken.

48 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte

1 membre du *Conseil* a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 49

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le sixième point de l'ordre du jour est liquidé.

7. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse

7.1 Motion relative au délai de réponse aux motions et postulats / Motion bezüglich der Beantwortungsfrist auf Motionen und Postulate (Mot Leg 2021-2026 2021 005)

a. Position de l'un-e des auteur-e-s / Standpunkt eines/r der Autoren/innen

Marc Vonlanthen. En tant que coauteur de cette motion, j'ai pris connaissance de la position du *Comité*, à laquelle je peux volontiers me rallier, et comprends les explications du *Comité*. Cependant, nous souhaiterions obtenir des engagements, afin que les instruments parlementaires déposés soient traités dans des délais raisonnables.

François Miche. En ma qualité de coauteur, après plusieurs concertations, je vous annonce le retrait de la motion. En effet, des garanties nous seront apportées par le *Comité* quant à l'amélioration du traitement des interventions parlementaires et de la communication. Les interventions relatives à l'environnement sont plus complexes à traiter, étant donné qu'aucun *collaborateur* n'est spécialisé dans ce domaine. Je tiens à remercier chaleureusement les coautrices et coauteurs, le secrétariat, le Président du *Comité*, René Schneuwly, et, last but not the least, notre Président du *Conseil*, Nicholas Creak.

Gérald Collaud. Un des éléments essentiels de cette motion est que la communication et l'information entre le *Comité* et le *Conseil* ne passent pas toujours bien. J'espère que cela va s'améliorer suite au dépôt de cette motion. Le *Comité* ne doit pas hésiter à nous informer sur les nombreuses tâches qu'il effectue. Les membres du *Conseil* seront bien plus satisfaits et confiants sur la suite des événements.

René Schneuwly. Cette motion a incité le *Comité* à réfléchir et à se remettre en question. Le *Comité* a bien pris acte du fait que cette motion est retirée à condition qu'il informe à l'avenir le *Conseil* des raisons de retards éventuels du traitement de motions et postulats. Lorsque certains sujets sont délicats et nécessitent l'expertise d'instituts spécialisés, le *Comité* fera au mieux pour respecter le délai d'ordre d'une année. Dans les cas où il n'y parviendra pas, il vous donnera des explications. Au nom du *Comité*, je vous assure que ces conditions seront respectées.

Le Président. Cette motion ayant été retirée, nous ne traiterons pas les points b (position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros), c (position du Comité / Standpunkt des Vorstandes) et d (vote de transmission / Überweisungsabstimmung).

7.2 Postulat demandant une clarification dans le PA5 des mesures visant à promouvoir et à relier les îlots de biodiversité dans les zones urbanisées / Postulat zur Abklärung von Massnahmen zur Förderung und Vernetzung von Biodiversitätsinseln im Siedlungsraum im AP5 (Post Leg 2021-2026 2021 006)

a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren

Florian Müller. Je pense que nous sommes toutes et tous d'accord : des villes et villages végétalisés sont plus beaux que des déserts de béton. Les espaces verts ne sont pas seulement beaux, ils sont aussi importants pour la santé et l'environnement. C'est la raison pour laquelle la biodiversité est

également une priorité pour la Confédération. Bien que l'*Agglomération* ait intégré des mesures de mise en réseau des surfaces de biodiversité dans le catalogue des mesures du *PA4*, ce dernier présente tout de même encore des lacunes. Le présent postulat demande que des mesures concrètes soient formulées dans le *Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA5)* en se basant sur les mesures prises jusqu'à présent. Pourquoi promouvoir la biodiversité ? Les zones de biodiversité ont plusieurs fonctions. Elles jouent un rôle important dans le renforcement des réseaux écologiques en milieu urbain. Elles servent à atténuer les îlots de chaleur et répondent ainsi aux attentes des résident-e-s qui souhaitent davantage de nature en ville. Une étude récente de l'École polytechnique fédérale de Zurich (ETHZ) montre que la biodiversité en zone urbanisée peut être fortement promue, non seulement par de grandes surfaces, mais aussi par de nombreuses petites zones. Les espaces verts de petite envergure peuvent aider à résoudre le conflit entre la densification vers l'intérieur et la biodiversité. De petites zones d'au moins 4 m² tous les 50 m peuvent avoir un impact majeur. Le présent postulat demande d'inclure, dans le *PA5*, des mesures qui tiennent particulièrement compte des priorités suivantes. Premièrement, l'*Agglomération* cartographie les zones vertes dans les zones urbanisées du périmètre de l'*agglomération fribourgeoise*. Deuxièmement, elle formule des mesures permettant aux communes de promouvoir concrètement la biodiversité dans les espaces publics, les voies de circulation, les parkings et les places de parc, ainsi que d'autres mesures visant à accroître le nombre et l'aménagement de petites zones proches de la nature. Troisièmement, elle élabore des mesures consistant à donner des conseils aux particuliers et à les accompagner lors du réaménagement naturel de leur jardin et d'autres espaces verts.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Dans sa séance du 14 avril 2022, le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de sa qualification juridique et de sa recevabilité, le *Bureau du Conseil* décide que cette intervention est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Eric Mennel. Le postulat souligne l'importance des petites surfaces dans la promotion de la biodiversité à l'intérieur des zones urbaines. Le *Comité* partage ce point de vue, raison pour laquelle il a intégré dans le *PA4* plusieurs mesures allant dans ce sens, dont la mesure 4NP.07 "Renforcement du lien entre mobilité douce, nature et paysage", la mesure 4NP.09 "Sensibilisation à la nature en ville" et la mesure 4NP.11 "Qualification et mise en réseau d'espaces résiduels", à laquelle fait référence ce postulat. De manière générale, le *Comité* rappelle que les stratégies du *PA4* contraignent désormais explicitement les communes à prendre des dispositions, via les plans d'aménagement, permettant de garantir une présence suffisante de surfaces vertes au sein des zones à bâtir. Le postulat propose cependant d'aller plus loin en définissant, dans le cadre du *PA5*, la nature et l'emplacement des projets pertinents à mettre en œuvre. Rien ne s'oppose à l'intégration de fiches de mesures portant sur des projets spécifiques, pour autant qu'ils aient un intérêt régional et que les communes concernées se déclarent prêtes à les mettre en œuvre. Dans ce contexte, le *Comité* préavise favorablement la transmission de ce postulat, sous réserve de l'élaboration d'un *PA5*. Par contre, le *Comité* souligne que la réponse à ce présent postulat ne pourra être formulée de manière utile que lorsque les travaux du *PA5* seront suffisamment avancés, soit au-delà du délai d'ordre d'une année.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont priés de presser sur la touche verte.
Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

36 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte

6 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche rouge.

6 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 48

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg 2021-2026_2021_006.

7.3 Postulat demandant une étude pour la planification de la sortie des énergies fossiles au niveau de l'agglomération pour 2050 au plus tard / Postulat betreffend die Durchführung einer Studie zur Planung des Ausstiegs aus fossilen Brennstoffen auf Ebene der Agglomeration bis spätestens 2050 (Post Leg 2021-2026 2021 007)

a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren

François Yerly-Brault. Les coauteurs de ce postulat, dont je fais partie, demandent au *Comité* de présenter une planification énergétique intégrant la sortie totale des énergies fossiles d'ici 2050 au plus tard. Dieses Ziel ist keine schlichte Öko-Fantasie von jungen Stadtbewohnern, es besteht aus einer dreifachen Notwendigkeit. Je me permets de vous les rappeler le plus brièvement possible.

Tout d'abord, il y a une nécessité institutionnelle, car le Conseil fédéral a décidé, durant l'été 2019, suite à la signature de l'Accord de Paris sur le climat, que la Suisse devait réduire ses émissions de gaz à effet de serre de manière à atteindre zéro émission nette d'ici 2050. En outre, le *Grand Conseil du canton de Fribourg (ci-après Grand Conseil)* a validé, moins d'un an auparavant, un crédit de 21 millions de francs en faveur du Plan Climat cantonal. Ce plan vise à un alignement sur l'objectif de la Confédération avec, en guise d'étape intermédiaire, une réduction des émissions de 50 % d'ici 2030. Toutes les institutions ont à présent a minima le devoir de s'aligner sur les objectifs de l'État de Fribourg et de la Confédération, afin de ne pas miner les efforts déployés sous peine d'incohérence institutionnelle.

La nécessité est également politique. Die - milde ausgedrückt - instabile geopolitische Lage dürfte Ihnen nicht entgangen sein. Der Krieg in der Ukraine hat unsere Abhängigkeit und damit unsere Anfälligkeit gegenüber Energieimporten - insbesondere russischem Gas - deutlich gemacht. So belegt der regionale Energieplan der *Agglomération* eine Abhängigkeit von 78 % von fossilen Energieträgern, in erster Linie Heizöl und Gas. In dieser Hinsicht hinkt die *Freiburger Agglomération* hinterher, da sie einen höheren Anteil an fossilen Energien verbraucht als der nationale Durchschnitt. Um unsere Energieunabhängigkeit und vor allem unsere Resilienz gegenüber unerwarteten internationalen Ereignissen zu stärken, ist es dringend notwendig, sich von der Abhängigkeit von fossilen Energieträgern zu lösen.

Enfin, il y a aussi une nécessité physique. Outre la finitude des ressources en énergies fossiles, il est urgent de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, afin de limiter la hausse globale des températures à 2°C durant ce siècle, seuil au-delà duquel le climat pourrait entrer, avec une probabilité de plus en plus étayée par la science, dans un régime non linéaire marqué par des boucles de rétroactions négatives venant à leur tour nourrir et empirer le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Les conséquences bien concrètes sur la production alimentaire en Suisse ainsi que sur la vie des gens seraient, sans catastrophisme aucun, dramatiques. Les événements observés durant les derniers étés n'ont été en la matière qu'un avant-goût.

Mes collègues coauteurs et moi-même saluons l'avis du *Comité*. Si nous votons ce soir en faveur de ce postulat et si un *PA5* est effectivement élaboré, j'appelle le *Comité* à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, afin qu'une telle planification soit aussi ambitieuse que possible, de sorte de faire de l'*Agglomération* un exemple à suivre en la matière. Pour ces raisons, je vous encourage à voter en faveur de la transmission de ce postulat.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Dans sa séance du 14 avril 2022, le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de sa qualification juridique et de sa recevabilité, le *Bureau du Conseil* décide que cette intervention est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Eric Mennel. Le *Comité* partage les préoccupations des auteurs de cette intervention, en particulier concernant l'importance d'une réduction de l'utilisation des énergies fossiles, afin de réduire l'importance des changements climatiques, raison pour laquelle il envisage une mise à jour régulière du *PRE* à des fins de planification et de monitoring. Le *PRE* constitue une forme d'étude de base, qui peut être mise à profit de l'élaboration éventuelle du *PA5*. Le *Comité* a donc conclu que même si aucune décision quant à un futur *PA5* n'a encore été arrêtée à ce jour, rien ne s'oppose à la mise en œuvre de ce postulat. Cela permettra, dans tous les cas, la mise à jour du *PRE* et l'adaptation des objectifs y relatifs liés à la planification d'ordre supérieure. Sur cette base, le *Comité* prévise favorablement la transmission de ce postulat.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont priés de presser sur la touche verte.
Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

42 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

1 membre du *Conseil* a pressé sur la touche rouge.

5 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 48

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg 2021-2026_2021_007.

7.4 Motion demandant le rétablissement de la desserte de la route du Tir Fédéral par la ligne de bus 9 dès décembre 2022 / Motion betreffend die Wiederherstellung der Erschliessung der Route du Tir Fédéral durch die Buslinie 9 ab Dezember 2022 (Mot Leg 2021-2026 2022 008)

a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren

Léo Sapia. Je vous présente notre motion, qui a été transformée en postulat, et la démarche y relative. Cette motion concerne la ligne de bus 9, qui dessert actuellement la zone industrielle de Givisiez-Corminboeuf, via la route Jo Siffert, la partie Ouest de Granges-Paccot, ainsi que les quartiers du Jura, de Miséricorde et de Pérolles à Fribourg. Jusqu'à fin novembre 2019, cette ligne desservait la route du Tir Fédéral et terminait sa course devant le Théâtre des Osses à Givisiez. En décembre 2019, cette ligne a été déviée lors de la mise en service de la nouvelle gare de Givisiez, afin de desservir le côté Sud de cette gare et poursuivre ensuite sa course sur la route Jo Siffert. Ce changement a été vendu aux habitant-e-s du quartier de la Faye et aux exploitant-e-s du Théâtre des Osses comme une amélioration de la desserte en *TP* de ce quartier. En effet, un bus passait auparavant seulement toutes les demi-heures, alors qu'à présent, un train s'arrête tous les quarts d'heure et permet une liaison plus rapide à la gare de Fribourg. Par contre, cela nécessite un trajet à pied beaucoup plus important pour une part non négligeable des habitant-e-s de ce quartier qui est assez long. Il faut marcher au moins quinze minutes pour atteindre le quai de la gare de Givisiez, cela en empruntant une longue rampe, dont la pente est de 6 % et qui est située au milieu de la zone industrielle. Ce taux est la limite maximum légale autorisée pour les personnes à mobilité réduite. C'est une valeur considérée par de nombreuses associations comme trop importante pour les personnes en fauteuil roulant. Je n'ai pas fait l'essai, mais je peux vous assurer que monter cette pente en fauteuil roulant est extrêmement difficile. Vous pouvez essayer, il vous faudra de l'élan pour atteindre le haut de la pente. Évidemment, les habitant-e-s du quartier et les exploitant-e-s du Théâtre des Osses se sont rapidement rendu compte de ce qu'ils avaient perdu : un service de bus de proximité accessible à toutes les classes de la population, dont les personnes âgées. Ils ont fait connaître leur mécontentement auprès des autorités et auprès de l'*Agglomération* à travers une pétition, qui a réuni plus de 2'800 signatures. Il faut savoir que la commune de Givisiez abrite un peu plus de 3'180 habitant-e-s. Cette pétition a donc rassemblé quasiment l'équivalent des signatures de l'ensemble de la population de Givisiez. Le *Comité* a toujours répondu qu'il était totalement opposé au rétablissement à court terme de cette desserte sur la route Jo Siffert. Mes collègues, cosignataires de cette motion, sont les représentants de la commune de Givisiez au sein de ce *Conseil*, tandis que je suis de Fribourg. Nous entendons faire rectifier cette erreur stratégique de l'*Agglomération*, en faisant rétablir la desserte de la route du Tir Fédéral, ceci sans forcément supprimer la desserte qui a été mise en place sur la route Jo Siffert dans la zone industrielle Givisiez-Corminboeuf. Il serait peut-être possible de faire une boucle sur la route du Tir Fédéral. Le postulat demande que cette modification soit effectuée d'ici le prochain changement d'horaire qui aura lieu en décembre 2022. La population locale subit cette perte de qualité de *TP* depuis déjà un certain temps. Elle mérite que nous nous attelions à ce problème le plus rapidement possible. Étant donné que notre demande, relativement simple, ne nécessite pas d'aménagement d'infrastructures supplémentaires, nous estimons que c'est faisable dans ce cadre temporel.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Dans sa séance du 14 avril 2022, le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de sa qualification juridique et de sa recevabilité, le *Bureau du Conseil* décide que cette intervention est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. Étant donné qu'il appartient au *Comité* de conclure les mandats de prestations avec les entreprises concessionnaires, l'intervention parlementaire correspond à un postulat. En outre, l'offre portant sur les années d'exploitation 2022-2023 est à un stade de négociation très avancé, qui ne permet plus de modifier les prestations commandées. L'examen d'un nouveau tracé, comme souhaité, ne pourra donc intervenir au plus tôt que lors de l'horaire 2024. Sous réserve du cadre temporel différent de celui souhaité par les auteurs du postulat, le *Comité* préavise favorablement la transmission de celui-ci.

Léo Sapia. Cette fois, je prends la parole pour faire part de notre réaction à la réponse du *Comité*. Le délai à disposition du *Comité* pour prendre ce postulat en compte, lors de ses négociations du contrat avec l'exploitant des *TP*, est en effet relativement court. Néanmoins, ce postulat a été déposé en février 2022, alors que les négociations n'étaient pas aussi avancées qu'actuellement. Mes collègues et moi-même pensions qu'une fois sur la table, le *Comité* pourrait garder ce postulat en tête lors des négociations et tenter d'intégrer notre demande d'ici le vote de transmission du *Conseil*. Dans le pire des cas, si ce *Conseil* décidait de rejeter ce postulat, il suffirait de rester à ce qui était prévu par le *Comité* avant le dépôt de la présente intervention, notamment en ne changeant pas le tracé de cette ligne 9 lors du changement d'horaire 2022. Nous demandions quelque chose d'assez simple, qui ne requière aucune adaptation ou construction de nouvelle infrastructure. Les arrêts de bus étant déjà présents et opérationnels sur la route du Tir Fédéral, il suffirait que le bus continue tout droit au rond-point, fasse une boucle devant le Théâtre des Osses et enfin termine sa course comme il le fait actuellement. Cela ne nécessite ni des heures de négociation ni l'élaboration d'études de faisabilité.

Évidemment, nous ne pouvons qu'accepter à regret la position du *Comité*, car nous n'avons pas le choix. La réponse à la préoccupation des représentants de la commune de Givisiez, membres du *Conseil*, et de la population de Givisiez donne une impression de mépris du *Comité* vis-à-vis des préoccupations des populations locales, de même que des personnes âgées et à mobilité réduite, ainsi que des institutions culturelles, surtout lorsqu'elles ne correspondent pas à sa planification.

Jusqu'à présent, les réponses du *Comité*, aux différentes interpellations de la société civile et à la pétition mentionnée précédemment, avaient été fermement opposées à un retour du bus sur la route du Tir Fédéral à court terme. À présent, le *Comité* semble vouloir donner l'impression de ne plus y être opposé, tout en repoussant sa mise en œuvre le plus possible. Alors que *l'agglomération fribourgeoise* accuse des années de retard en termes de politique de mobilité, la seule chose que l'on sait faire pour tenter d'y remédier, c'est se dépêcher de prendre son temps. Deux ans d'attente, ce n'est peut-être pas beaucoup pour une personne planifiant le réseau de mobilité dans son bureau, mais pour les personnes qui empruntent la ligne concernée régulièrement, et j'en fais partie, c'est long, très long. Deux ans, c'est donc ce qu'on devra attendre en plus, afin que ce postulat soit mis en œuvre. Je terminerai par exposer ma certitude : s'il y avait eu une réelle volonté politique de faire évoluer les choses dans le sens de ce que demande notre postulat, cela se serait fait, simplement et facilement.

Bruno Marmier. Je fais partie de *l'Agglomération* depuis dix ans, alternativement en tant que membre du *Conseil* et membre du *Comité*. Depuis une décennie, chaque année, à chaque occasion, à chaque nouvelle commande de *TP*, la part des dépenses, les commandes, les rythmes, les cadences augmentent sur toutes les lignes. Le réseau a été modernisé à chaque fois que cela a été possible. Nous avons hérité d'un réseau zigzaguant dans tous les sens. Il s'agit d'en faire des lignes efficaces, à haute fréquence, selon le modèle d'autres villes bien plus en avance que nous. Il y a forcément des dommages collatéraux. C'est inévitable lorsqu'on change ce qui existait. Certaines personnes étaient bien desservies avec des lignes peu efficaces. Aujourd'hui, ces dernières ont une moins bonne desserte durant une période. On ne peut ni avancer, ni progresser, ni moderniser notre réseau, sans que certaines personnes soient moins bien desservies à un moment donné. Je comprends tout à fait l'intervention de mon collègue Sapia, mais je crois que le *Comité* fait déjà des efforts conséquents. J'assume la décision y relative prise lorsque j'étais membre du *Comité*. Je suis d'avis que cela fait partie de l'amélioration de l'offre *TP*. Personne ne peut dire que le *Comité* n'a rien fait durant ces dix dernières années. *L'Agglomération* n'a fait qu'améliorer la situation, que dépenser davantage d'argent. Il faut poursuivre dans cette voie. Nous n'éviterons jamais de telles situations. Elles sont inévitables.

Jacques Dietrich. Je suis perplexe par rapport à ce que j'ai entendu ce soir. Comme l'aurait dit le député genevois M. Peter Tschopp qui n'est plus de ce monde, « les chaussettes m'en tombent ».

Nous sommes tout de même face à une pétition de 2'800 personnes et à un postulat. Des personnes m'ont abordé et m'ont demandé pourquoi cet arrêt de bus a été supprimé. J'aimerais savoir si nous sommes ici pour procrastiner ou bien pour répondre aux demandes réelles et concrètes de la population. Je conçois parfaitement les arguments de mon collègue Marmier, mais nous sommes à présent dans une situation géopolitique, qui a complètement changé. Nous voulons que la population prenne les *TP*. Quelque temps auparavant, quelqu'un m'a dit avoir été consterné, car cela lui a coûté CHF 11.60 pour le trajet Bertigny - Fribourg Sud afin d'aller faire les courses avec sa femme. Ce n'est pas cohérent. Ce qu'a évoqué M. Sapia est parfaitement justifié. Quand j'entends la réponse du *Comité*, j'ai l'impression d'entendre Gad Elmaleh. C'est juste hallucinant ! Nous avons déjà vu que nous pouvions faire des choses rapidement. Quand on veut, on peut. Par exemple, cela faisait des années que les membres du *Conseil* demandaient la mise en place du vote électronique. Il a fallu quelques interventions et en quelques semaines, il a été possible de voter électroniquement. Ce n'est pas la première fois que nous devons insister auprès des *TPF* pour obtenir des changements. C'est l'*Agglomération* qui mandate les *TPF*. Même si les *TPF* estiment que la demande de l'*Agglomération* n'est pas rationnelle, ces derniers doivent essayer ce que cette dernière demande pendant un certain temps, afin de répondre à la demande non anodine de la population. Nous devons le faire ! Ce n'est pas aux *TPF* d'expliquer par moult expressions ou études que ce n'est pas possible. Si l'*Agglomération* le désire, les changements doivent être effectués ! Le directeur des *TPF* présente trop de projets immobiliers. Ce serait bien de l'entendre de temps en temps s'exprimer sur les problèmes de route. Pour rappel, *TPF* signifie Transports publics fribourgeois. Ce n'est pas une agence immobilière. Je suis en colère, car j'estime qu'on ne répond pas à la demande de la population, alors que c'est la raison de notre présence. Nous devons bien entendu faire du tri, car nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes. J'estime également que ce que cette intervention demande est extrêmement simple à mettre en œuvre. Je vous invite à accepter cette motion, qui a été transformée en postulat pour des questions juridiques, sans réserve, et à demander au *Comité* de compléter obligatoirement l'horaire 2022-2023, comme demandé par les auteurs de cette intervention. J'aimerais rappeler que ceux, qui payent, commandent. Si on veut le faire, on peut le faire.

Eliane Dévaud-Sciboz. Je suis ravie d'apprendre qu'il est facile de commander de nouveaux *TP*. En réalité, ce n'est pas le cas : le cahier des charges relatif à l'offre 2022-2023 a été établi, nettement en amont, durant l'été 2021. L'offre est toujours bisannuelle. Dans le secteur, il n'est pas tout à fait facile, non plus, de planifier les *TP*. Vous avez pu constater qu'une gare s'est ouverte quelques années auparavant à Givisiez et que l'interface multimodale, dédiée normalement à une correspondance facilitée, n'est pas encore en place. Si le monde parfait existait, nous serions si heureux. Je vous assure que nous faisons de notre mieux. De nombreux groupes de travail, composés notamment de représentant-e-s des communes concernées dans ce secteur, ont été mis en place. Le *Comité* a fait tout son possible, afin que ce cahier des charges soit établi de manière à satisfaire au mieux ces dernières. Je vous encourage à transmettre ce postulat afin de pouvoir améliorer la situation actuelle. Dans le cas présent, il n'est pas possible de le faire dans le délai évoqué dans le postulat.

Daniel Berset. Je suis content d'avoir entendu M. Dietrich d'une commune voisine. Celles et ceux, qui sont déjà montés sur cette passerelle du côté de la route du Tir Fédéral, sont conscients que cette pente de 6 % ne permet pas qu'une personne en chaise roulante l'emprunte. Les personnes âgées ont également des difficultés à franchir cette pente. Cela m'attriste de voir des personnes âgées avoir tant de peine à monter cette pente, afin d'aller faire leurs courses en train. Cela ne touche en effet pas la majorité des personnes, mais cela concerne tout un quartier. Certaines personnes vont au Théâtre des Osses. Il me semble que M. Pierre Aeby, Président du Conseil de Fondation du Théâtre des Osses, l'a annoncé encore dernièrement dans la presse. Nous parlons donc de mobilité. J'entends M. Marmier. Nous n'avons pas dénigré le travail du *Comité* : tout ce qui est fait est bien fait. Pourtant, il y a une différence entre la mobilité en train et celle en bus. Ces deux types de transport ne desservent pas les mêmes destinations. Un bus va du point A au point D, en passant par les points B et C. Par contre, un train va directement du point A au point D. Par exemple, le train relie la gare de Givisiez à celle de Fribourg. Le bus, quant à lui, relie l'arrêt des Osses à d'autres endroits du village et des villages voisins. Il y a une nuance entre ces deux genres de *TP*. Habitant le quartier, j'emprunte parfois cette passerelle à pied ou en VTT afin de me rendre du côté de Corminboeuf. Je vous promets que cette pente de 6 % n'est pas du tout agréable. Si ce n'est vraiment pas possible de faire lors du changement d'horaire 2023 ce que nous demandons dans notre postulat, étant donné que le *Comité* affirme que les transactions ont déjà été effectuées en 2021, je demande l'assurance que ce sera effectif en 2024. Nous pourrions alors répondre positivement à l'assemblée communale de Givisiez, lorsque la population posera à nouveau des questions à ce sujet. Cela a bougé dernièrement quand M. Aeby a annoncé qu'il allait faire un communiqué de presse. Je demande la promesse que cette ligne 9 sera rétablie et circulera à nouveau jusqu'au Théâtre des Osses lors de l'horaire 2024.

Michel Moret. Je suis assez ébahi par cette discussion. Personnellement, j'estime qu'il faut faire confiance au *Comité*. M. Marmier a raison : il y a toujours des dégâts collatéraux lorsque les offres sont établies. Dans certaines communes périphériques, nous en sommes bien conscients et nous ne demandons pas non plus la lune. C'est-à-dire que nous ne demandons pas non plus des *TP* au-delà de toutes les espérances. Le message, que nous passons ce soir, est tout de même assez grave. Finalement, il suffit de faire une pétition afin d'essayer d'avoir des *TP* de qualité, même si forcément ce n'est pas la meilleure solution. Je conseille donc, aux citoyen-ne-s de *l'agglomération fribourgeoise*, de faire des pétitions et de récolter le plus grand nombre de signatures. Ce message, consistant à dire qu'une pétition permet d'obtenir ce qu'on veut, est très mauvais. Toutes les *communes membres* doivent faire des compromis dans le domaine de la mobilité. Il y a des dégâts collatéraux partout.

Jacques Dietrich. Mme Dévaud-Sciboz, je vous remercie pour ces précisions, que j'ai déjà lues dans la position du *Comité*. En fait, je ne suis pas d'accord avec cette position. On répète sans arrêt les mêmes choses. Nous sommes face à une situation où la demande est réelle. Nous essayons d'aller de l'avant. Il faut cesser de répéter que ce n'est pas possible. Pour répondre à mon collègue Moret, je rappelle que la pétition est un outil démocratique absolument accepté. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi nous n'en tiendrions pas compte.

Michel Moret. Je n'ai jamais remis en cause le fait qu'une pétition soit un outil démocratique, mais le fait que nous agissions sur la base d'une pétition pour prendre des décisions qui ne sont pas toujours bonnes. N'importe qui peut faire des pétitions pour n'importe quoi. La récolte de signatures permettrait aux pétitionnaires d'obtenir ce qu'ils demandent, sans que ce soit forcément adéquat. C'est donc évidemment un outil démocratique qu'il faut entendre, mais il ne faut pas automatiquement donner une suite positive à chaque pétition.

Jacques Dietrich. Je rappelle que la pétition est accompagnée d'une demande concrète de membres du *Conseil* démocratiquement élus effectuant leur travail.

Léo Sapia. Il a été dit en début de séance que le contrat de prestations avec les *TPF* n'avait pas encore été signé. Par conséquent, rien n'est gravé dans le marbre. Les habitant-e-s du quartier de la Faye seront ravi-e-s d'entendre qu'ils seront des dégâts collatéraux pendant deux ans de plus.

Jonathan Collaud. Je constate simplement que le trajet de la ligne 9 depuis la gare jusqu'à la route Jo Siffert mesure 1.9 km et que celui jusqu'au bout de la route du Tir Fédéral a une longueur de 1.7 km. Pour aller de la gare jusqu'au bout de la route Jo Siffert, Google Maps me recommande, non pas la ligne 9, mais la ligne 8. Je me demande donc à quoi sert la ligne 9 à cet endroit et pour quelle raison ne pas la faire passer par l'autre côté.

Eliane Dévaud Sciboz. La ligne 9 passe de ce côté de la gare afin d'avoir une cadence plus importante sur la route Jo Siffert, de s'approcher du quart d'heure et d'obtenir un rabattement sur la gare de Givisiez.

Diego Frieden. À entendre les propos rapportés par les pétitionnaires, nous constatons qu'il y a certainement mieux à faire en termes d'implication des usagères et usagers des *TP* dans notre *agglomération fribourgeoise*. Lors de l'élaboration d'un horaire, le but ne doit pas seulement être d'atteindre un système cohérent et efficace, mais également de répondre aux attentes et aux besoins de la population et des entreprises. Au-delà de cet aspect spécifique, je pense que je voterai oui. Une réflexion s'impose afin de rechercher comment il est possible de faire participer en amont les personnes concernées par ce processus, étant donné nous avons compris que le calendrier est déterminant.

Léo Sapia. J'aimerais savoir s'il est possible de voter sur notre intervention parlementaire, telle que déposée le 23 février 2022, c'est-à-dire sous la forme d'une motion, même si c'est contraire à l'avis du *Comité*. Ce n'est pas ce qui a été proposé à l'origine, le *Comité* ayant accepté de la soutenir sous réserve de modification. Je souhaite tenir ma position de motionnaire. Mes collègues, cosignataires de cette motion, peuvent me contredire s'ils ne sont pas d'accord. Par conséquent, je demande que nous votions d'abord sur notre motion, telle que déposée le 23 février 2022.

Félien Frossard. Je vais donner un complément d'information sur la planification des *TP* dans ce secteur, avant de répondre aux considérations formelles de M. Sapia.

Tout d'abord, j'ai entendu de nombreux éléments dénotant d'une méconnaissance de la planification des offres *TP*, qui requiert effectivement une année et demie à deux années. Il n'y a pas de solution simple dans ce réseau *TP* urbain de *l'agglomération fribourgeoise* composé, non pas d'une ligne, mais de douze lignes actuellement. Dans le secteur de Givisiez en particulier, plusieurs éléments ne doivent pas être perdus de vue. La situation actuelle ne s'est pas dégradée, au contraire, l'offre *TP* étant tout de même au quart d'heure ferroviaire. De plus, la gare de Givisiez se trouve à une situation acceptable de

la majorité des quartiers d'habitation de ce secteur. Il ne faut pas non plus oublier que ce secteur sera soumis à de très nombreux changements dans les années à venir et que lorsque la plateforme multimodale de Givisiez sera terminée, elle permettra une forte optimisation du réseau. Il y aura des changements majeurs, dont le réaménagement de la route des Taconnets. Dans ce secteur, on ne peut donc pas s'attendre à une stabilité de l'offre durant encore plusieurs années. Lorsque l'élément d'un puzzle est modifié, certaines personnes peuvent se sentir subjectivement désavantagées. Je souligne que les changements successifs dans ce secteur nécessiteront par conséquent des restructurations du réseau jusqu'à 2030. J'entends bien la demande de prendre en compte l'avis de la population, mais il y a aussi des contraintes matérielles. Ces dernières doivent être prises en considération dans le cadre des décisions, qui ne font pas l'unanimité, mais qui sont justifiées et représentent une véritable amélioration du système global du réseau de *TP*. Par exemple, les correspondances de la commune de Corminboeuf à la gare de Givisiez se sont véritablement améliorées. J'ai beaucoup de compréhension pour les motionnaires, mais ces derniers regardent en principe leurs propres intérêts et peinent parfois à observer la situation avec du recul.

Précédemment, un parallèle a été fait entre le nombre de signatures de cette pétition et la taille de la population de Givisiez. J'ai feuilleté cette pétition et j'ai constaté, entre autres, que des Parisiens l'ont signée. Personnellement, je n'oserais pas aller signer une pétition relative au métro parisien. Visiblement, certains des client-e-s du Théâtre des Osses, n'habitant pas à *l'agglomération fribourgeoise*, n'ont pas hésité à signer cette pétition. Quand bien même je respecte les habitant-e-s de ce secteur, je tiens donc à souligner que les signatures ne proviennent pas uniquement de la population de Givisiez, contrairement à ce qui a été insinué.

Je dois dire que le débat d'aujourd'hui m'attriste un peu, car il occulte les améliorations majeures en termes de *TP*, qui ont été mises en place durant les années précédentes. Je citerai notamment l'instauration des lignes 12 et 13 (Düdingen), un réseau de *TP* entièrement neuf et enfin la prolongation de la ligne 8 à Marly. Je peux vous rappeler également, au terme de mon intervention, que des éléments interviendront dès cet été, comme la restructuration des lignes 5 et 7 permettant de desservir des quartiers beaucoup plus importants en termes d'habitants. Pour rappel, le rôle d'une agglomération est de considérer la situation avec davantage de recul et non pas de se focaliser sur les intérêts sectoriels de certaines personnes, sachant se faire entendre et occultant l'effort réalisé au niveau de l'ensemble de *l'agglomération fribourgeoise*. Dans tous les cas, je ne peux pas accepter le fait qu'on sous-entende que *l'Agglomération* procrastine.

Jacques Dietrich. Je rejoins l'avis de mon collègue Sapia, demandant qu'on vote sur l'intervention, en tant que motion, telle que déposée. Je l'avais d'ailleurs demandé également précédemment.

François Vallat. M. Frossard, je suis attristé pour des raisons différentes. Je ne mets pas en doute le fait que le *Comité* fasse de son mieux pour améliorer le réseau de *TP*. Seulement, je souhaiterais un peu de modération dans les termes utilisés, notamment lorsque vous avez dit "subjectivement". C'est évident que si je n'habite pas ce quartier ou cette zone, c'est très subjectif. Le fait que le terme « dégât collatéral » soit employé en parlant de cette situation m'attriste beaucoup. Ce terme est généralement utilisé en parlant d'une guerre ou d'une guerre de gang. J'invite notre assemblée à être modérée dans ses prises de position et ses prises de paroles. Je l'encouragerais à envoyer un message, non pas subliminal, mais assez clair au *Comité*. Ce n'est pas pour mettre en doute tout ce qu'il veut bien engager, mais pour l'encourager à faire encore mieux et davantage. C'est-à-dire que nous pourrions demander aux *TPF* de faire un effort, puisque rien n'a encore été signé. Je pense que nous pouvons nous le permettre, étant donné que nous sommes leur mandataire. Je me réjouis que nous soyons une petite agglomération, car je n'ose pas imaginer ce que l'agglomération parisienne et celle de Mexico doivent endurer au niveau des *TP*.

Michel Moret. Je tiens tout de même à souligner que ce soir, le législatif prend la place de l'exécutif. Nous prenons les décisions en méconnaissance de cause sur des sujets qui nous dépassent. La vision globale, que nous pouvons avoir sur les *TP*, n'est pas toujours identique à celle que nous pouvons avoir sur une vision de détails. Je pense qu'il faut également savoir laisser le débat au bon endroit. Ici, j'ai vraiment l'impression que nous sommes en train de répondre à cette motion de manière un peu hystérique, si je peux me le permettre. Dans tous les cas, je ne peux pas juger du bienfondé de cette demande. Je me refuse de décider d'imposer au *Comité* la modification de cette ligne, en tout cas pas pour l'horaire 2023. Le *Comité* a certainement de bonnes raisons de ne pas avoir fait ce que demandent les motionnaires. Personnellement, je refuserai la transmission de cette motion.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de cette intervention parlementaire, telle que formulée par les motionnaires sous la forme d'une motion, et demandant le délai de rétablissement de la desserte de la route du Tir Fédéral par la ligne de bus 9 dès décembre 2022, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

27 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte

16 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche rouge.

5 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 48

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de cette intervention parlementaire Leg 2021-2026_2022_008, telle que formulée par les motionnaires sous la forme d'une motion et demandant le délai de rétablissement de la desserte de la route du Tir Fédéral par la ligne de bus 9 dès décembre 2022.

Le septième point de l'ordre du jour est absent.

8. Réponses du Comité aux interventions parlementaires / Antworten des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse

8.1 Postulat concernant un partenariat avec une société proposant un système de traçage par GPS pour les vélos / Postulat betreffend eine Partnerschaft mit einem Unternehmen, das ein GPS-Ortungssystem für Fahrräder anbietet (Post Leg 2016-2021 2018 014)

a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. Avec son *Plan directeur régional d'agglomération (ci-après PDA)*, l'*Agglomération* soutient notamment le développement de la *mobilité douce (ci-après MD)*. La protection contre le vol, qui peut constituer un obstacle au développement de la pratique du vélo en milieu urbain, répond également à cet objectif. Les données statistiques, recueillies auprès de la Police cantonale de Fribourg, permettent de souligner la baisse tendancielle du nombre de vélos volés. Néanmoins, il faut prêter attention à la part des cycles électriques volés qui augmente. Il s'agit généralement de vols d'opportunité ou d'usage, mais il n'y a pas de récurrence ni de réseau à signaler, ou alors de manière très ponctuelle. L'*Agglomération* s'est intéressée au système Trackyv, développé par une société privée en partenariat avec la ville d'Yverdon-les-Bains. Les premiers résultats semblaient prometteurs, cependant les récentes actualités concernant ce système ne sont plus optimistes. La société Trackyv souhaite réorienter ses activités et cherche un repreneur. Un désintérêt des collectivités publiques, faute de résultats satisfaisants, semble en être la cause. Le système de traçage par GPS, tel que développé par cette société, ne s'est pas avéré concluant au niveau opérationnel et financier. Grâce à l'avancée technologique, la question de la localisation par GPS des vélos volés reste ouverte. Les recherches actuelles portent principalement sur des systèmes de localisation instantanée et s'orientent vers des dispositifs à implémenter à titre privé, sans nécessiter d'intervention publique. Le *Comité* se propose ainsi de suivre l'évolution du marché, mais suggère de renoncer à un éventuel partenariat avec les sociétés qui développent ce type de solutions. Le *Comité* constate que des aménagements de stationnement qualitatifs permettent de limiter les vols. À ce titre, il estime que les mesures du Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA2) et du Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA3), visant à aménager des abris-vélos sécurisés à des endroits stratégiques, répondent à cet aspect. Ce postulat est ainsi liquidé.

b. Avis de l'auteur / Meinung des Autors

Gérald Collaud. Je remercie le *Comité* pour le travail, qui a été fourni pour répondre à ce postulat, et j'en comprends la conclusion.

Le Président. Avec ces considérations, cette intervention est ainsi liquidée.

8.2 Postulat relatif au calcul du coût de mesures en faveur d'un développement substantiel des transports publics de l'agglomération fribourgeoise et de leur attractivité pour les usagers / Postulat bezüglich der Berechnung der Massnahmenkosten zugunsten einer substanziellen Entwicklung des öffentlichen Verkehrs der Freiburger Agglomeration und dessen Attraktivität für die Benutzer (Post Leg 2016-2021 2020 024)

a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. Ce postulat demande d'étudier l'opportunité, la faisabilité, le financement ainsi que la mise en pratique, à court, moyen et long terme, de nouvelles mesures pour développer l'attractivité des *TP*, à un prix abordable pour les utilisateurs. Le postulat demande en particulier que soit chiffré un abaissement significatif du prix des abonnements et des billets pour toute la population du périmètre de l'*agglomération fribourgeoise*. Le *Comité* tient à préciser ses compétences. En tant que commanditaire, l'*Agglomération* peut décider des itinéraires, des fréquences et des équipements associés à l'offre de bus. Par contre, l'*Agglomération* n'est pas décisionnaire en matière de tarification : ce sont les entreprises de transport qui sont représentées au comité directeur de Frimobil. Au niveau fédéral, l'alliance SwissPass est décisionnaire, notamment des abonnements nationaux appliqués sur le périmètre fribourgeois. Les objectifs de l'*Agglomération*, confirmés dans le *PA4*, visent un transfert modal très significatif avec une augmentation de fréquentation de l'ordre de 10 % par an. Pour y arriver, l'*Agglomération* table sur un développement de l'offre ambitieux. Une augmentation de 60 % de l'offre kilométrique est planifiée. La vision 2026 vise à combler l'absence de desserte dans les secteurs actuellement non couverts et à renforcer l'offre actuelle en augmentant les cadences. De nouvelles liaisons sont également prévues avec des lignes tangentielles. Parallèlement au renforcement de l'offre, la décarbonisation progressive du parc de bus est également planifiée à moyen terme conformément à la stratégie du *PA4*. L'ensemble de cette stratégie nécessitera une participation financière significative, comme en témoigne la planification financière de l'*Agglomération*. Dans le cadre du traitement du postulat, l'*Agglomération* a estimé les conséquences financières d'une réduction importante et systématique du prix des titres de transport pour la totalité des clients. Il en ressort que l'impact financier d'un tel rabais, sur l'*Agglomération*, serait de l'ordre de CHF 5'000'000 si un rabais de 25 % était accordé à chaque billet et de l'ordre de CHF 20'000'000 en cas de gratuité. À offres égales, la diminution des recettes aura pour impact une forte diminution du taux de couverture. Cela aboutit à la fois à une perte sèche en termes de recettes et représente de surcroît un risque en ce qui concerne le montant du subventionnement cantonal. Les rabais durables très importants étant peu pratiqués en Suisse, il est difficile de trouver des références dans ce domaine. Une étude publiée par l'*Union des transports publics (ci-après UTP)* suisse indique que l'impact du prix sur le choix modal est important, mais moins déterminant que le temps de parcours. L'amélioration des temps de parcours doit rester, selon le *Comité*, l'axe de travail prioritaire. Le renforcement de l'horaire et la qualité des services sont les mesures les plus efficaces. Des incitations tarifaires sont également à mettre en œuvre pour séduire et fidéliser la clientèle. Cependant, si des rabais systématiques et d'ampleur devaient être mis en place, cela nécessiterait d'augmenter le budget de l'*Agglomération* de l'ordre de 5 à 20 millions de francs par année. Le rapport coût-efficacité de ce type de mesure doit être dès lors qualifié d'insatisfaisant. À la place de cette mesure, le *Comité* souhaite continuer les efforts déjà engagés sur les plans de mobilité d'entreprise et scolaire. Des mesures ciblées supplémentaires pour certains usagers et clientèle sont en cours d'études ou seront étudiées avec les partenaires, qui sont Frimobil et les *communes membres*. L'objectif est de rendre les *TP* plus simples d'accès et plus flexibles, tout en limitant l'impact sur les finances des communes. Il faut relever que la question des transports revêt une part subjective. L'*UTP* note que le client a une perception plus importante du coût des *TP* que du coût d'usage de la voiture, alors que l'utilisation de celle-ci est, dans les faits, plus onéreuse. Le *Comité* estime que la réduction massive des tarifs, telle que proposée, présente un surcoût considérable pour la collectivité, sans garantie de résultat proportionnel. Pour les raisons invoquées, le *Comité* n'entreprend pas d'autres démarches allant dans le sens du postulat. Ce postulat est ainsi liquidé.

b. Avis de l'auteur / Meinung des Autors

Florian Müller. J'ai le plaisir de vous présenter la prise de position de l'auteur, M. Christoph Allenspach, qui ne siège plus au *Conseil*. Je remercie le *Comité* et les *collaborateurs* concernés pour l'analyse détaillée demandée par le postulat. Elle permet d'y voir plus clair. Permettez-moi tout d'abord d'expliquer le contexte du postulat, qui n'est pas mentionné dans la réponse. Deux ans auparavant, l'assemblée constitutive du *Grand Fribourg* a de manière non professionnelle laissé entrevoir un grand pas en avant pour les *TP*, en évoquant l'éventualité d'un train vers Marly, d'une réduction des tarifs et d'abonnements gratuits pour les jeunes. Par contre, il n'y a pas eu, à l'époque, de consultation de l'*Agglomération*,

responsable de la planification des *TP*, et de clarification de la question financière. La fusion a échoué et la compétence reste à *l'Agglomération*. Par conséquent, la présente réponse sert de base à la poursuite de la planification des *TP*, qui doit conduire à une part modale des *TP* beaucoup plus importante comme le prévoit le *PA4*. *L'Agglomération* a fixé comme objectif dans le *PA4* de la doubler pour atteindre 38 % d'ici 2032. Les questions de l'attractivité des services et des prix restent une priorité absolue pour atteindre cet objectif ambitieux après des années de stagnation. Grâce à cette réponse, les membres du *Conseil* peuvent se faire une meilleure idée de l'état de la planification du développement et de l'effort financier nécessaire avec ou sans réduction du prix des billets. Le *Comité* est d'avis que l'amélioration des prestations et la réduction tarifaire ponctuelle sont plus efficaces que des baisses tarifaires systématiques. Dans l'optique actuelle, nous pouvons nous rallier à cette appréciation. Il faut toutefois vérifier en permanence si les prestations et les offres prévues jusqu'à présent sont suffisantes pour doubler la fréquentation des bus d'ici 2026, car c'est demain. Il est souhaitable de présenter au *Conseil* un rapport annuel expliquant la situation de manière transparente et contenant éventuellement des propositions de mesures supplémentaires. Quelques pistes indirectes sont données par le *Comité* dans sa réponse, comme la suppression de l'avantage fiscal du transport individuel motorisé (TIM), jusqu'ici refusée par le *Grand Conseil*, ainsi que la réduction des places de stationnement publiques et privées, qui est de la compétence des communes. Pour rester crédible, *l'Agglomération* devra présenter des avancées significatives dans le *PA5*.

François Yerly-Brault. Je souhaite mentionner ce qui me semble être une incohérence politique dans la réponse du *Comité*. En effet, à la page 3 de sa réponse, le *Comité* précise que « l'hypothèse d'une gratuité de l'utilisation des *TP* est [...] présentée par souci d'exhaustivité. Cette option a toutefois été considérée contraire à l'article 81 alinéa 2 de la Constitution fédérale par le *Conseil d'État* [...] ». Or le *Conseil d'État du canton de Fribourg (ci-après Conseil d'État)* n'a pas autorité pour déclarer une initiative inconstitutionnelle, cela revient à minima au *Grand Conseil*, qui se prononcera demain sur le sujet. Par ailleurs, si la gratuité absolue est effectivement contraire à la Constitution, ce qui doit encore être prouvé, ce n'est pas le cas d'une gratuité partielle, notamment pour des segments de la population. L'incohérence, que je voulais pointer, doit être mise en lien avec l'affirmation du *Comité* en page 6, où il explique qu'une « initiative sur la gratuité des *TP* est en cours au niveau cantonal et sa mise en œuvre éventuelle répondrait d'ailleurs à la demande du postulat ». Comment le *Comité* peut-il expliquer, d'une part, le fait de ne pas considérer l'initiative sur les *TP* gratuits « par souci d'exhaustivité », mais d'autre part, évacuer la demande du postulat par l'existence de cette même initiative ?

Eliane Dévaud Sciboz. Les débats, qui auront lieu ces prochains jours, nous permettront d'y voir plus clair. Le *Comité* ne voulait pas évacuer ce postulat, mais il faut suffisamment de temps pour pouvoir évaluer les conséquences financières. C'est très important de disposer de ces données chiffrées, qui ont été demandées.

Jérémie Stöckli. Je tiens tout d'abord à remercier les *collaborateurs* ayant rédigé cette réponse très complète et *l'Agglomération* ayant effectué le travail pour développer l'offre de *TP*. En effet, les évolutions de ces dernières années et celles déjà prévues montrent une volonté claire d'augmenter fortement l'offre de *TP* sur le territoire. Cependant, *l'Agglomération* part de très loin en termes de part modale des *TP*, comme le mentionne le rapport. Cette part modale est presque deux fois plus faible ici par rapport à d'autres agglomérations. Même si le développement de l'offre permettra de combler une partie de ce retard, offrir des prestations à prix fortement réduit à certaines parties de la population, comme les personnes retraitées, jeunes, à l'assurance invalidité ou au chômage, permettrait d'accélérer le report modal. *L'Agglomération* ne peut certes pas décider des prix pratiqués par Frimobil, mais elle a la possibilité de subventionner les abonnements des citoyen-ne-s des communes concernées. Cette solution permettrait de ne pas mettre en danger les subventions cantonales nécessaires au financement du réseau. De plus, le *Comité* indique que les frais engendrés seraient partiellement récupérés grâce à l'augmentation de la fréquentation, mais ne le prend pas en compte dans son calcul. Finalement, comme indiqué lors des comptes, la fréquentation des *TP* a fortement baissé durant la pandémie et peine à revenir au niveau de 2019. Une telle offre, qui pourrait dans un premier temps être limitée à une période d'essai, permettrait de faire revenir une partie de la clientèle perdue ces deux dernières années. Pour toutes ces raisons, j'espère que malgré la liquidation du postulat, des réflexions en ce sens continueront au sein du *Comité*.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. Avec ces considérations, cette intervention est ainsi liquidée.

a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

René Schneuwly. Je dois d'abord vous signaler une coquille, qui se trouve dans la réponse du *Comité*. Dans sa *position* du 7 septembre 2017, le *Comité* avait préavisé défavorablement la transmission de cette motion. Cependant, le *Conseil* n'avait pas suivi cette recommandation en acceptant la transmission de cette motion. Le *Comité* a ensuite mandaté la société CevAde, afin qu'elle fasse une étude. Le rapport de CevAde a été annexé à la réponse du *Comité*. Aujourd'hui, le *Comité* vous propose de rejeter la modification des *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)*, qui a fait l'objet d'une rédaction se trouvant en page 4. Je vais vous exposer, plus en détail, les raisons de ce rejet. Les difficultés, évoquées en 2017 dans la position du *Comité*, sont plus nombreuses à présent. Le *Grand Conseil* a en effet décidé le 21 août 2020 d'abroger les dispositions sur l'agglomération institutionnelle en modifiant la *loi sur les agglomérations de l'État de Fribourg (RSF 140.2) (ci-après LAgg)*. Il a donné un délai de quatre ans, qui expirera fin 2024, pour créer une nouvelle structure qui fera suite à l'*Agglomération*. Cette structure aura sans doute la forme d'une association de communes. Le *Comité* a, par conséquent, étudié les différentes solutions possibles. Il est convaincu qu'il serait bien d'avoir une meilleure cohérence et a demandé s'il serait possible de modifier les *Statuts* pendant cette période transitoire. Un avis de droit nous indique que ce serait faisable. Le *Comité* est allé au bout de l'analyse et a constaté que la modification des *Statuts* porte sur un élément important : cette modification entraînerait un dépassement du budget d'environ 3 millions de francs et une participation des habitant-e-s des communes concernées de CHF 32.50 par habitant-e. Selon l'article 29 de la *LAgg*, une modification statutaire devrait faire l'objet d'une décision unanime des *communes membres*, ce qui sera certainement très difficile à obtenir. Il y a une autre importante difficulté : *Coriolis Infrastructures (ci-après Coriolis I)* ne comptant parmi ses membres que six des dix *communes membres*, les communes d'Avry, de Belfaux, de Düdingen et de Marly pourraient ne pas vouloir adhérer à *Coriolis I*. De plus, *Coriolis I* est dans une période charnière, car le *Casino Barrière (ci-après Casino)* doit obtenir, dans les deux années à venir, un renouvellement de sa concession pour une durée de vingt ans. Le *Casino* devrait vraisemblablement recevoir un avis favorable de la part de la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ). Il est prévu que le *Casino* poursuive cette collaboration avec *Coriolis I* durant les vingt prochaines années. Pour rappel, le *Casino* verse à *Coriolis I* une part de 12.5 % du produit net des jeux. Le *Comité* ne sait pas ce qu'il va advenir de certaines tâches de l'*Agglomération* dans quatre ans. La *LAgg* mentionnant, entre autres, les projets d'agglomération, il semblerait que l'agglomération de Fribourg, sous sa nouvelle forme, regroupera seulement l'aménagement du territoire, l'environnement et la mobilité. En revanche, il faudra probablement passer par un autre type d'association pour la promotion culturelle, l'économie et le tourisme. L'*Agglomération* fait face à d'extrêmes inconnues pour l'avenir d'un tel projet. Le *Comité* est donc d'avis qu'il faut éviter impérativement de mettre en danger la structure de *Coriolis I*. Son maintien donne des garanties qu'il convient de conserver. Ce maintien au côté d'une association à créer donne l'assurance de pouvoir atteindre les buts définis dans l'étude de CevAde. L'idée, proposée en lieu et place de celle qui serait de modifier les *Statuts*, est issue d'une discussion entre l'*Agglomération* et *Coriolis I*. Actuellement, *Coriolis I* dispose de l'aide de l'administration du Service de la culture de la Ville de Fribourg, à raison de 0.9 EPT, mais la Ville de Fribourg, qui développe sa politique culturelle, a besoin d'utiliser ses collaborateurs pour ses propres besoins. Au stade de cette réflexion, le *Comité* a pu obtenir que la convention entre *Coriolis I* et la Ville de Fribourg soit prolongée jusqu'à la fin 2022. L'idée est d'instaurer une collaboration avec *Coriolis I*, sous la forme d'un mandat de gestion administrative. Cela permettrait de regrouper les forces pour régler les problèmes, liés d'une part à la promotion des activités culturelles et d'autre part aux infrastructures. C'est une solution provisoire qui permet d'éviter de prendre des risques ou de remettre en cause les activités déployées jusqu'à aujourd'hui. Pour tous ces motifs, le *Comité* propose que la modification des *Statuts* soit rejetée et que le *Conseil* favorise une intervention auprès de *Coriolis I*. Cela permettrait de mettre en place ce mandat de gestion administrative et de réunir, dans les mêmes locaux, le personnel s'occupant à la fois de la *PCult* et des infrastructures culturelles. Ce serait un grand progrès par rapport à la présente situation.

b. Avis de l'un des auteur-e-s / Meinung eines der Autoren

Michel Moret. C'est moi qui vais faire part de l'avis des auteur-e-s. Pour rappel, la commune d'Avry avait refusé le 14 décembre 2016 d'adhérer à *Coriolis I*, arguant que ce devrait être une tâche de l'*Agglomération* et de l'ensemble de ses dix *communes membres*, et pas seulement de six d'entre elles. Les représentant-e-s de la commune d'Avry au *Conseil* ont dès lors déposé cette motion dans ce sens. Dans l'attente, la commune d'Avry avait décidé de verser annuellement un montant à bien plaisir de

CHF 10'000 à *Coriolis I*. N'ayant toujours pas de réponse à la fin de 2021, le Conseil général d'Avry a décidé le 14 décembre 2021, dans le cadre des discussions budgétaires 2022 et contre l'avis du Conseil communal, de stopper sa contribution à bien plaie et de supprimer ce montant du budget 2022. Les auteur-e-s de la motion remercient le *Comité* pour sa réponse et, en particulier, pour avoir mandaté l'étude annexée. Ils constatent avec satisfaction que cette étude démontre clairement le bien-fondé de la présente motion déposée par les représentant-e-s d'Avry et soutenue par huit autres cosignataires, dont quatre ne font plus partie du *Conseil*.

En revanche, les auteur-e-s regrettent vivement qu'il ait fallu attendre cinq ans, avant que le *Comité* ne daigne répondre à cette motion et, en particulier, qu'il ait attendu 2020 pour mandater cette étude. Les auteur-e-s déplorent également la frilosité du *Comité* face aux motions, telles que celle-ci ou celle concernant le sport, qui demandent une modification des *Statuts*, mais donnent davantage de poids et de compétences à *l'Agglomération*.

La suite donnée par le *Conseil* à cette motion aurait peut-être été différente, si la réponse du *Comité* était parvenue avant la révision de la *LAgg* décidée à la hussarde par le *Grand Conseil*. Les auteur-e-s admettent cependant que le projet de fusion du *Grand Fribourg*, lancé également en 2017, ait pu avoir une incidence sur le retard apporté par le *Comité* à la réponse à cette motion. Comme le disait Khaled Hosseini dans Ainsi résonne l'écho infini des montagnes : « Les regrets ne peuvent pas nous faire revenir en arrière. Ce que nous avons perdu est irrécupérable ».

Les auteur-e-s de la présente motion prennent acte de la proposition du *Comité*, qui fait aujourd'hui malheureusement preuve de pragmatisme vu l'incertitude créée par la révision de la *LAgg*, de rejeter la modification des *Statuts* visant à une reprise formelle des activités de *Coriolis I* par *l'Agglomération*. Les auteur-e-s se satisfont, à défaut d'être satisfait-e-s, de la réponse du *Comité*.

Par conséquent, la balle est maintenant du côté de *Coriolis I*, d'une part, au niveau de la collaboration avec *l'Agglomération* fondée sur un mandat de gestion administrative comme le propose le *Comité* dans sa réponse et, d'autre part, au niveau de l'adhésion des *communes membres*, qui ne sont pas encore membres de *Coriolis I*, à savoir Avry, Belfaux, Düdingen et Marly. En ce qui concerne la collaboration avec *l'Agglomération* fondée sur un mandat de gestion administrative, les auteur-e-s espèrent vivement qu'elle se mettra en place rapidement et demandent au *Comité* d'informer régulièrement le *Conseil* sur l'avancement des discussions. D'autre part, les auteur-e-s sont d'avis qu'une adhésion volontaire à *Coriolis I* des quatre *communes membres* manquantes serait un signal fort en faveur de la culture, un geste de solidarité vis-à-vis des communes déjà membres de *Coriolis I* et une alternative pragmatique à la motion déposée qui, vu les circonstances, sera vraisemblablement rejetée ce soir. Le Conseil communal d'Avry se tient à disposition de *Coriolis I* pour participer à des discussions en vue d'une adhésion des *communes membres* manquantes. En cas d'accord de principe de ces quatre communes, le Conseil communal d'Avry s'engage à déposer et à défendre auprès de son Conseil général une nouvelle demande d'adhésion à *Coriolis I*, sous réserve que les autres communes en fassent de même et acceptent d'y adhérer.

c. Discussion / Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

Laurent Dietrich. J'annonce mes liens d'intérêt : je suis membre du Comité de *Coriolis I* et conseiller communal en charge de la culture de la Ville de Fribourg. C'est cependant en mon nom personnel que j'interviens. Je tiens tout d'abord à remercier le *Comité* pour cette étude, qui a été menée en incluant des représentants de *Coriolis I* dans sa réflexion. L'étude de CevAde est d'une grande qualité d'analyse, de synthèse et de proposition dans un environnement culturel régional plutôt complexe. Ce rapport propose des solutions très intéressantes en faveur de la politique et de la gouvernance culturelles régionales, respectivement des acteurs et institutions culturel-le-s. Je ne peux que recommander la lecture de l'étude précitée. J'aimerais clarifier un point qui, dans la réponse donnée par le *Comité*, pourrait prêter à confusion : la solution proposée laisse entendre que des synergies pourraient être possibles avec la sous-traitance de l'équipe administrative à *Coriolis I*. Dans le cas où *Coriolis I* décidait d'octroyer un tel mandat, il faudrait relever que les deux entités restent distinctes jusqu'à ce qu'elles changent leur mission à un moment ou à un autre. Toute l'indépendance requise devrait être assurée à *Coriolis I* par *l'Agglomération*, en cas d'acceptation d'un mandat externe, ce qui serait par ailleurs tout à fait faisable. Ce n'est qu'à cette condition, que *l'Agglomération* pourrait gagner des mandats externes à l'avenir. Cette piste intéressante mériterait d'ailleurs d'être développée pour le futur de *l'Agglomération*, bénéficiant aujourd'hui déjà de larges compétences. Je note qu'il serait nécessaire d'engager du personnel pour répondre à la présente motion, étant donné que l'environnement institutionnel est mouvant. Avec ces réserves, je soutiens la proposition du *Comité*, qui est une solution pragmatique, à un moment où la Ville de Fribourg retirera probablement ses ressources pour ses propres besoins.

François Grangier. Ce soir, nous sommes à nouveau confronté-e-s à une motion semblable à celle que j'ai déposée pour la gestion des installations sportives d'importance et qui a été traitée lors de la dernière séance du *Conseil*.

Le *Comité* et l'étude concluent que c'est un domaine intéressant, mais qu'il ne nous est pas possible de modifier nos *Statuts* en lien avec les bases juridiques actuelles et ainsi mettre en œuvre une éventuelle décision de cette assemblée.

Comme vous l'avez fait pour la motion relative aux infrastructures sportives, je vous propose, par motion d'ordre, de faire de même en renvoyant le vote sur la présente motion à une date ultérieure afin que le travail effectué, dans le cadre de cette motion, ne soit pas perdu en attendant de nouvelles bases légales.

Je profite de l'occasion pour réitérer ma demande au *Conseil d'État*, en particulier à M. Didier Castella, Conseiller d'État, en charge de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les députés, de reprendre rapidement le dossier de la *LAgg*.

Je vous en supplie, et je pèse mes mots, réactivez l'ancienne base légale, modernisez là si vous le souhaitez, mais donnez-nous les bases juridiques nécessaires, afin que nous puissions travailler et surtout remplir les tâches que nos concitoyen-ne-s nous ont confié-e-s. Il n'est plus possible d'attendre quatre ans, sans quoi cette assemblée ne servirait plus à rien, car rien ne va bouger d'ici là. Si nous transmettons des postulats et des motions qui ne peuvent être mis en place, autant rester à la maison, surtout par cette belle soirée de printemps. Lors de l'enterrement de l'ancienne *LAgg*, le *Grand Conseil* a violé la volonté populaire, qui s'est exprimée, lors de la votation initiale. Il est temps maintenant, tant pour le *Conseil d'État* que pour le *Grand Conseil*, de prendre leurs responsabilités et de revenir au système efficace en vigueur à ce jour, quoi qu'en disent les détracteurs de notre *Agglomération*. Les débats de ce soir montrent que la démocratie et la structure actuelle fonctionnent. Ces incertitudes ne sont plus acceptables. Le fait, que nous ne pouvons plus utiliser et valider les outils parlementaires afin d'offrir un cadre de vie et des infrastructures dignes d'une agglomération efficace et efficiente, est inadmissible et peu démocratique. M. le Président du *Comité*, ce *Conseil* a eu le courage, à plusieurs reprises, de voter contre l'avis du *Comité*, quand il s'agissait de nouvelles tâches. Je n'ai pas envie ce soir de vous donner raison en enterrant cette motion, car cette assemblée est visionnaire, certainement plus visionnaire que le *Comité*, et elle l'a déjà prouvé. Il semblerait que le *Comité* préjuge à chaque fois de la volonté populaire et qu'il a peur d'aller à son contact, au lieu de croire que la population de notre *agglomération fribourgeoise* se veut moderne et à la hauteur des ambitions du *Conseil*.

Le Président. M. Grangier, vous proposez donc une motion de renvoi d'ordre ?

François Grangier. Effectivement, je propose de faire comme pour la motion relative aux infrastructures sportives. Je propose de renvoyer le vote sur ce message à une période où il sera possible de valider institutionnellement un changement de *Statuts*.

René Schneuwly. Je remercie les intervenants pour leur propos. Je les rassure, le *Comité* sait aussi être visionnaire. Si je devais personnellement aller soutenir devant les populations cette motion et cette modification des *Statuts*, je le ferais. Cependant, il faut faire preuve d'un certain réalisme dans la situation actuelle. J'ai un problème avec votre proposition. Vous demandez le renvoi de cette motion et de décider ultérieurement d'une modification des *Statuts*. Néanmoins, il faut s'interroger sur la forme juridique qui serait en mesure de le faire : l'*Agglomération* institutionnelle ou une autre forme juridique ? Nul ne peut le dire aujourd'hui. Le *Comité* propose finalement de mettre en place une solution pragmatique, qui va nettement dans le sens de la présente motion, et de laisser le soin à la future association de communes de prendre ses décisions. Si cette motion est renvoyée, l'*Agglomération* ne pourra vraisemblablement pas reprendre ce sujet. Ce serait mieux de donner la priorité à la solution proposée par le *Comité*, car elle va dans le bon sens. La mise en place de cette solution vise à favoriser la concertation entre l'*Agglomération* et *Coriolis I* afin d'unir la *PCult* et les infrastructures culturelles. M. Laurent Dietrich a raison : *Coriolis I* a besoin de personnel. D'ailleurs, l'association a prévu pour ce type de mandat un montant de CHF 165'000. Actuellement, ce montant permet de mandater le Service de la culture de la Ville de Fribourg pour la gestion administrative. *Coriolis I* dispose donc d'un montant suffisant pour mettre en place cette structure administrative. Cette solution permet de répondre aux besoins de *Coriolis I* et de préparer vraisemblablement la future association, qui pourra gérer ces problèmes culturels à l'avenir. Par conséquent, le *Comité* s'en tient à sa proposition.

Michel Moret. Les auteur-e-s peuvent se rallier à la proposition de M. Grangier, qui a le mérite de dire que la modification des *Statuts* était une bonne solution. Plutôt que de rejeter la présente motion, nous la laisserions en suspens jusqu'à ce que les circonstances permettent de la traiter à nouveau. D'un autre côté, je soutiens également la position du *Comité* et j'estime que les deux propositions ne sont pas incompatibles. Nous pouvons, à la fois, reporter la décision du *Conseil*, conclure un mandat de prestations entre l'*Agglomération* et *Coriolis I* afin d'utiliser les synergies et tenter encore une fois de

renégocier l'adhésion des *communes membres* qui ne font pas partie de *Coriolis I*. Je pense que ce n'est pas incompatible. Dans ce sens, sous réserve effectivement que le *Comité* ne prenne pas un report comme un blanc-seing, afin d'abandonner une éventuelle collaboration, et que *Coriolis I* fasse une nouvelle tentative visant à faire adhérer ces communes, les auteur-e-s peuvent accepter la proposition de reporter la décision à plus tard.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

d. Vote / Abstimmung

Le Président. Je vous propose de voter sur la motion d'ordre, proposée par M. Grangier et acceptée par les auteur-e-s de la motion, ayant pour but de renvoyer le vote relatif à la motion Leg2016-2021_2017_004 à une date ultérieure.

Vote sur la motion d'ordre / Abstimmung über den Ordnungsantrag

Celles et ceux, qui acceptent la motion d'ordre ayant pour but de renvoyer le vote relatif à la motion Leg2016-2021_2017_004 à une date ultérieure, sont invités à presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont invités à presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à presser sur la touche bleue.

28 membres ont pressé sur la touche verte.

10 membres ont pressé sur la touche rouge.

11 membres ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 49

Total des membres du Conseil disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la motion d'ordre ayant pour but de renvoyer le vote relatif à la motion Leg2016-2021_2017_004 à une date ultérieure.

Ce huitième point de l'*ordre du jour* est donc absout.

9. Divers / Verschiedenes

Le Président. Nous passons au chapitre Divers. Les dates des séances du *Conseil* ont été fixées pour 2023. Vous pouvez noter, dans vos agendas, qu'elles auront lieu les 2 mars, 25 mai, 12 octobre et 14 décembre 2023. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Gérald Collaud. Depuis quelques mois, une nouvelle voie de bus a vu le jour sur la route Jo Siffert, entre Corminboeuf et Givisiez. Sur le principe, c'est une bonne chose, puisque les bus se rendent maintenant plus rapidement à Fribourg. Toutefois, cette voie de bus a malheureusement été construite au détriment des vélos. Dans le sens Corminboeuf - Givisiez, les vélos ne sont pas autorisés sur cette piste de bus. On se demande bien pourquoi alors que cela est possible sur le boulevard de Pérolles. Dans le sens Givisiez - Corminboeuf, les vélos se retrouvent sur une voie relativement étroite, sans bande cyclable et avec des voitures. Les voitures, qui respectent la ligne continue blanche, collent l'arrière des vélos. Les autres voitures, qui ne la respectent pas, dépassent les cyclistes sans respecter la distance minimale de sécurité. Cela pose donc des problèmes de sécurité pour les cyclistes. Je sais qu'à terme, un réaménagement complet est prévu dans cette zone, mais je sais malheureusement aussi que ce réaménagement va prendre du temps à être réalisé. Je demande donc au *Comité* ce qu'il peut faire afin d'améliorer la situation et s'il a le pouvoir d'intervenir auprès de la commune ou de l'État de Fribourg.

Eliane Dévaud Sciboz. Il s'agit en effet d'un aménagement provisoire sur la route cantonale. Le *Comité* a également pu constater que la signalisation relative aux piétons et cyclistes n'est pas homogène dans l'*agglomération fribourgeoise*, qu'elle varie selon les tronçons et qu'il manque des pictogrammes pour les vélos sur la piste de bus. Le *Comité* peut transmettre ces remarques aux services cantonaux.

Gérald Collaud. Je vous remercie.

Bernhard Altermatt. J'ai entendu, à plusieurs reprises, ce soir, des allusions et des mises en garde du *Comité* sur, je cite, l'élaboration « éventuelle » d'un PA5. Je suspecte qu'il s'agit d'une menace à peine voilée face à l'État de Fribourg et à la majorité des députés du *Grand Conseil*, qui ont décidé, quelque temps auparavant, que l'*Agglomération* aurait une nouvelle forme - dans un avenir qui me paraît plus lointain que d'aucuns l'espèrent. Je ne figurais pas parmi ces députés, mais la question n'est pas là ni même dans l'évolution souhaitée et souhaitable de notre *Agglomération*.

Ich bin leicht befremdet und doch beunruhigt, dass sich der *Vorstand* so fahrlässig über ein *Agglomerationsprogramm der fünften Generation der Agglomeration Freiburg (nachstehend AP5)* äussert. Es sollte allen Mitgliedern des *Vorstands*, immerhin kompetenten, teilweise seit Jahrzehnten aktive Behördenmitglieder, absolut klar sein, dass es erstens ein *AP5* und anschliessend ein Agglomerationsprogramm der sechsten Generation der Agglomeration Freiburg (*AP6*) geben wird und geben muss, dass eine Teilnahme Freiburgs an diesen Programmen im höchsten Interesse unserer Körperschaft und Bevölkerung ist und dass die strukturelle Anpassung der *Agglomeration* deutlich länger als bis 2024 in Anspruch nehmen wird. Es ist darum nur verantwortungsbewusst, bereits jetzt ganz klar und deutlich zu sagen, dass die *Agglomeration* an einem *AP5* und allen Folgeprogrammen zielstrebig und mit Überzeugung teilnimmt.

J'aimerais entendre le Président du *Comité* quant à cette responsabilité que le *Comité* et notre institution portent, quant à sa vision stratégique et à sa conviction de poursuivre les bons travaux effectués jusqu'à présent. Tant que l'*Agglomération* existe dans sa forme actuelle, et je peux vous garantir qu'elle existera encore durant un long moment, je veux espérer que tous les membres du *Comité* sont à 100 % convaincus de poursuivre leur, respectivement notre tâche. Il me semble que l'on n'abdique pas devant une mission qui vous, qui nous, a démocratiquement été confiée par la population de nos *communes membres*. Je vous remercie pour une brève réponse. Es sollte in meinen Augen eigentlich nicht nötig sein, hierüber lange Worte zu verlieren.

René Schneuwly. Je n'ai pas entendu la même chose que vous, spécialement lors des réponses de M. Mennel au postulat Leg 2021-2026_2021_007, que le *Comité* a préavisé favorablement lors de sa transmission. Je tiens à vous rassurer : le *Comité* a parlé des réponses qui pourront être données à ces questions d'ordre énergétiques dans le *PA5*. En définitive, la décision appartiendra au *Conseil*, car un budget sera établi pour l'élaboration d'un tel plan. Il faudra aussi définir quel sera le contenu de ce plan et quelles seront les mesures que nous pourrions y intégrer. C'est un travail qui doit être effectué, afin de vous présenter un dossier de bonne facture. Le *Comité* s'est assuré auprès du Conseil d'État, lors d'une récente séance du groupe d'accompagnement des agglomérations, du fait que c'était compatible avec la situation juridique actuelle. C'est donc en ordre. L'*Agglomération* a parfaitement la possibilité d'entamer les démarches pour réaliser un *PA5*. Il n'y a pas la moindre timidité de la part du *Comité* à ce sujet. D'ailleurs, c'est le *Conseil* qui devra prendre cette décision en 2023.

Félien Frossard. Les travaux d'élaboration en vue d'un *PA5* doivent débuter en 2023, mais l'adoption du budget correspondant aura le cas échéant lieu au cours de l'automne 2022. Le sujet sera donc bientôt mis sur la table. Le mot « éventuel » était simplement une réserve de bienséance par rapport aux compétences du législatif.

Jacques Dietrich. Pour votre information, à la fin du mois de février dernier, l'Association Non à la Fusion a procédé à sa dissolution. Il en résultait un capital de CHF 3'000 qui a été remis à l'*Agglomération* pour la *PCult* en supplément financier, afin de l'allouer spécifiquement à des projets culturels non ponctuels.

Michel Moret. J'aimerais revenir brièvement sur le dossier *Coriolis I*. Malheureusement avant le vote du rejet, le *Comité* ne s'est pas exprimé sur le fait qu'il va soutenir et continuer les discussions avec *Coriolis I* en vue de définir un mandat de prestations. Je souhaiterais que le *Comité* s'exprime sur ce point particulier, qui était un des éléments sur lesquels les auteur-e-s se sont déclaré-e-s en faveur d'un report.

René Schneuwly. J'ai dit précédemment qu'il importe au *Comité* de trouver une solution pragmatique avec *Coriolis I* afin d'assurer que la gestion administrative se passe bien dans les mois et années à venir. M. Moret, est-ce que votre question s'adressait au *Comité* ? Je vous pose cette question étant donné que je suis le Vice-président de *Coriolis I*.

Michel Moret. Ma question s'adresse au *Comité*. La motion touche en effet également *Coriolis I*, en particulier la proposition visant à essayer de faire adhérer les quatre *communes membres* à cette dernière. Concernant le mandat de prestations, j'aimerais que le *Comité* soit proactif, et non pas attentiste. Le *Comité* devrait s'engager à mener les discussions avec *Coriolis I*, afin de tenter de trouver une solution.

René Schneuwly. Selon certaines personnes, je suis au contraire un peu trop proactif. Je vous rassure. Nous avons une matinée de réflexion mardi prochain pour les questions de gouvernance. À l'issue de cette séance, nous espérons avoir trouvé une solution relative à ce qui sera proposé et fait à l'avenir. Il n'y aura pas d'attentisme, car nous serons au cœur des débats dans quelques jours.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je vous remercie, toutes et tous, pour ces débats animés, les votations et votre

attention. J'aimerais remercier le *Grand Conseil* de nous avoir permis d'utiliser cette salle. Pour rappel, nous allons à présent nous réunir autour d'un verre. Je clos la présente séance à 22 h 13. Je vous souhaite un bon retour et une belle soirée (applaudissements).

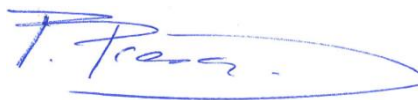
Félicien Frossard. Un grand merci à notre Président du *Conseil*, qui a officié avec beaucoup de talent pendant cette année. Merci Nicholas (applaudissements).

Le Président du Conseil / Der Präsident des Rates



Nicholas Creak

Le Secrétaire général / Der Generalsekretär



Félicien Frossard